



Le Cerclier 2011

Bulletin municipal de Merry-la-Vallée N°16



Le Cerclier N°16



Sommaire

GESTION MUNICIPALE

- 4 Fiscalité locale
- 5 Bâtiment école-mairie
- 8 Cour de l'école
- 10 Salle des fêtes
- 11 Voirie communale
- 13 Décharge - Cimetière
- 15 Elagage

ACTUALITÉS

- 17 Albert Bénéton
- 18 Vie scolaire
- 20 Réforme des collectivités
- 21 Ordures ménagères
- 22 Activité forestière
- 23 Recensement
- 23 Le réservoir d'eau
- 24 Actualités en bref

VIE ASSOCIATIVE

- 25 L'association foncière
- 28 La chapelle St-Félix
- 29 La pêche
- 30 Reliance
- 32 Randonnée

HISTOIRE LOCALE

- 33 Le château de Vaux
- 35 L'agence postale
- 38 La poste

PLUS D'INFOS

- 40 Une passion et ...
- 41 SPANC
- 42 Etat civil
Nos artisans

Comité de rédaction : Roger Charpy, Patrick Maniez
Guy Prévost et Francis Rique

Réalisation : Guy Prévost

Logo Cerclier : Marcel Poulet

Photo de couverture : Guy Prévost

Relecture : Anne-Marie Poulet

Impression: Starprint, Zone tecnosud 66000 Perpignan

Tirage : 270 exemplaires

N° ISSN : en cours

Dépot légal à la parution



GESTION MUNICIPALE

Editorial

Le mot du maire,



Premier mariage dans la mairie rénovée

Arrivés à mi-mandature, où en sommes-nous dans la réalisation des projets envisagés par l'équipe municipale élue en 2008 ?

D'abord ce fut la route forestière dans la forêt communale, si longtemps restée en projet (plus de 25 ans) et qui nous l'espérons est un investissement bénéfique pour les générations futures.

Ensuite, avec la saturation du cimetière, il était envisagé son agrandissement. Devant le coût financier la décision fut prise d'engager la procédure de reprises des concessions abandonnées. Cette procédure arrive à son terme.

Puis la rénovation complète de la salle des fêtes, avec l'aide de bénévoles.

Enfin, s'est achevée courant juin 2011 la réhabilitation du bâtiment école-mairie et de ses annexes : préau, cantine et cour d'école. J'en profite pour remercier les bénévoles qui ont accepté de consacrer de leur temps aux déménagements successifs.

Ces travaux font l'unanimité et sont appréciés des utilisateurs et usagers.

Et maintenant ?

Bien entendu nous poursuivons nos efforts dans la réfection de la voirie communale.

Mais nous souhaitons continuer le programme de restauration des bâtiments communaux avec la reprise des enduits extérieurs de l'église, qui représente avec notre clocher si particulier l'identité, l'âme de notre village.

En cette période de restrictions budgétaires qui s'annonce, le financement risque de poser problème, même en envisageant la réalisation par tranches. Mais restons toutefois optimistes.

Avant de clôturer cet éditorial, je tiens à remercier les personnes qui s'investissent dans la rédaction et la réalisation de ce bulletin municipal « Le Cerclier » et son maître d'œuvre Guy Prévost.

Chers administrés et chers lecteurs, l'équipe municipale vous souhaite bonne lecture du Cerclier N° 16, reflet d'une année de gestion municipale, de la vie associative et d'histoire locale ainsi que les meilleurs vœux pour l'année 2012 en cette période difficile actuelle et sans doute future.

**Le maire,
Roger Charpy**

Fiscalité locale

Stabilité malgré la nouvelle donne pour 2011



La colonne « Département » a disparu sur l'avis d'imposition de votre taxe d'habitation

La réforme de la fiscalité locale est née de la suppression, au 1er janvier 2010, de la taxe professionnelle. Parce qu'elle dissuadait les investissements, la taxe professionnelle pénalisait les entreprises tout en encourageant les délocalisations. Les recettes fournies par cette taxe étant pratiquement nulles pour notre commune, cette réforme n'a pas d'incidence notable sur le budget.

Conformément à ses engagements, le conseil municipal n'a pas augmenté le taux des taxes locales en 2011. Ils sont inchangés depuis 2005. Malgré les importants travaux de restauration du bâtiment école-mairie, une gestion très serrée de nos dépenses a permis de boucler le budget 2011 dans des conditions acceptables.

A Merry, on fait « avec ce qu'on a », sans recours excessif à l'emprunt mais sans pour autant laisser à l'abandon le patrimoine communal. Chacun a pu apprécier, du moins l'espérons-nous, les réalisations engagées depuis 2009.

Rappel du taux des taxes 2010 :

- Taxe d'habitation : 12,14 %
- Taxe sur le foncier bâti : 16,20 %
- Taxe foncier non bâti : 56,44 %

Pourtant, sur vos feuilles d'impôts, vous n'avez pas manqué de constater des taux très différents. De quoi en perdre son latin ! Les élus merrillons vous auraient-ils menti ? Evidemment non. Explications...

Taux des taxes 2011 issus de la réforme :

Taxe d'habitation	20,50%
Taxe sur le foncier bâti	16,20%
Taxe sur le foncier non bâti	59,18%
Cotisation Foncière des Entreprises	16,15%

La variation de trois taux sur quatre résulte de la réforme de la fiscalité directe locale. Outre la suppression de la taxe professionnelle, ces taux prennent en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et une partie des frais de gestion aupara-

vant perçus par l'Etat. Ces taux ont été recalculés par l'Etat.

- La taxe d'habitation fait un bond de 12,14% à 20,50% car dorénavant, la commune perçoit la part départementale de la taxe d'habitation ou presque (8,8% en 2010). Vous ne paierez pas pour autant plus d'impôts car vous l'aviez certainement remarqué, la part départementale de la taxe d'habitation a disparu de votre avis d'imposition 2011.

Les élus se réjouissaient de cette manne financière inespérée mais hélas, cette part départementale doit être reversée à un fond de garantie individuelle de ressources (GIR) pour compenser les pertes de recettes de certaines collectivités territoriales dues à cette réforme de la fiscalité locale.

- Le foncier bâti reste inchangé, seule la taxe sur le non bâti progresse légèrement mais elle a peu ou pas d'incidence sur vos impôts locaux.

- Après une période transitoire en 2010, la cotisation foncière des entreprises (CFE) prend le relais de la taxe professionnelle avec d'autres dispositions (CVAE, IFRER, TASCOM...) qu'il serait fastidieux d'expliquer ici et qui nous concernent peu, étant donné le nombre d'entreprises sur la commune !

Les 4 taxes locales ont rapporté 103 241 € à notre commune en 2011 contre 101 598 € en 2010, soit + 1,62%, ce qui compense tout juste l'inflation, comme chaque année !

Bilan de la réforme : l'impact est pratiquement nul pour notre petite commune. Nos recettes n'ont pas diminué, conformément aux engagements du gouvernement, ni augmenté !

Les contribuables ne paieront pas plus d'impôts locaux. Seuls nos esprits sont un peu embrouillés par cette réforme dont certains changements échappent aux profanes de la fiscalité que nous sommes.

Ce qui est certain, c'est que vous continuerez de payer des impôts et que, même si les taux restent inchangés, vos impôts seront en hausse puisque les bases d'imposition progressent chaque année...

G.P.

Bâtiment école-mairie



Les travaux sont terminés. Petits et grands sont ravis par les nouveaux locaux

Commencés en octobre 2010, les travaux se sont achevés en juin. Un important chantier, avec ses tracas et ses imprévus, qui a mobilisé le maire et l'adjoint durant de longs mois.

Malgré l'assistance du maître d'œuvre, le cabinet d'architecte MC2, la surveillance des entreprises sur le terrain a nécessité une attention permanente pour que les travaux soient conformes à nos attentes. Surveillance qui n'a pourtant pas empêché quelques petites malfaçons mais globalement, cette rénovation est plutôt une réussite.

Tous les utilisateurs des locaux, élus, enseignants, élèves et visiteurs sont satisfaits des nouveaux aménagements. Les conditions de travail de chacun n'ont plus rien à voir avec le passé.



Préparation des murs extérieurs pour l'enduit

L'aspect extérieur, les couleurs de l'enduit et des menuiseries (choisies par le maire en personne), est particulièrement réussi et semble faire l'unanimité, si l'on se fie aux commentaires entendus ici ou là.

Un bâtiment en conformité

Cette rénovation a permis de se conformer aux lois du Grenelle de l'Environnement 2 concernant les bâtiments publics, qui doivent réduire fortement leur consommation énergétique et son corollaire, la production de gaz à effet de serre. Isolation des murs et plafonds, menuiseries très performantes, chaudières de dernière génération et ventilation adaptée permettront des économies d'énergie, incontournables à l'heure actuelle.

L'ancien bâtiment n'était pas conforme aux normes exigées d'un établissement recevant du public : alarme incendie, balisage des issues pour évacuation d'urgence, installation électrique, sanitaires...etc. Désormais, tout est en conformité et la responsabilité du maire ne pourra plus être engagée en cas d'accident lié au non-respect de la législation.

L'assainissement, inexistant jusqu'alors, est enfin aux normes. La législation oblige à se mettre, avant fin 2012, aux normes quant aux rejets d'eau dans le sol.

La commune, souvent le premier interlocuteur des usagers en ce domaine avant le SPANC, se devait de montrer l'exemple. Et pour une fois, nous ne serons pas en retard sur la législation !

Enfin, le bâtiment respecte les dispositions réglementaires permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Signalons aussi, bien qu'aucune norme ne l'exige, que le bâtiment est équipé d'un réseau informatique qui permet d'avoir le téléphone et l'accès à Internet dans toutes les pièces. Fini les fils qui traînent et, dans l'hypothèse d'un changement de la destination d'une pièce, l'installation ne nécessitera aucune modification.



Les murs de la cantine ne pouvaient rester en l'état ! Après démontage de l'appendice en pignon, les parties en pierre ont été reprises



Réfection par nos soins du plafond de l'étage avec des panneaux OSB. Des solives ont été changées et des chevêtres supprimés



Isolation thermique des murs par la société Guyot, une source de confort et d'économies d'énergie



Les briques sur le mur de la cour de l'école n'étaient pas récupérables. Nous les avons remplacées par des dessus préfabriqués blancs

Les imprévus :

Les travaux dans l'ancien réservent souvent des surprises après la dépose des habillages faits dans le passé, nous n'avons pas échappé à la règle :

- Le plafond du grenier a dû être refait, lattis et carrelage s'effondraient par endroits et les solives étaient en mauvais état. Curieusement, le solivage était constitué dans certaines parties du plafond, d'une multitude de petits bouts réunis entre eux par des chevêtres : des matériaux récupérés à l'époque par manque de finances sans doute !

La société Taupin se chargea de l'enlèvement des gravats, dans des nuages de poussières, et pour réduire la facture, l'employé communal, aidé par des élus, a refait le solivage et le plancher.

- Dans la salle de classe du rez-de-chaussée, le parquet devait être conservé et rénové. Dans l'hiver, la pluie pénétra à l'intérieur de la classe par la négligence de Taupin qui laissa les ouvertures béantes en pignon. Sous l'effet de l'humidité, le parquet se déforma si fortement qu'il fallut l'enlever et le remplacer par une chape.

- A l'étage, le cahier des charges prévoyait une isolation phonique du plancher pour les classes. Clause oubliée par l'architecte, d'où nécessité d'un avenant !

- S'ajoute encore une étude de résistance du plancher de l'étage imposée par le bureau de contrôle SOCOTEC et l'intervention d'un cabinet spécialisé pour étudier l'assainissement. Etude soi-disant obligatoire dans le cadre d'une collectivité. Etude qui accoucha d'une véritable usine à gaz avec pompe de relevage !! Au final, avec l'accord du SPANC, nous sommes revenus à la solution classique prévue au départ.

Le coût des imprévus s'élève à 8700 € pour 3350 € prévus dans le budget. Soit un surcoût de 5350 € HT, ce qui reste très raisonnable.

L'INSPECTION ACADÉMIQUE NOUS ÉCRIT :

Le chargé de mission Sécurité de l'inspection académique s'est rendu dans votre commune le jeudi 1er septembre pour apprécier les travaux de rénovation des locaux scolaires.

Je vous adresse mes plus vifs remerciements pour la qualité des travaux et aménagements entrepris dans l'école qui offriront aux élèves et aux enseignants des conditions d'accueil et de travail particulièrement satisfaisantes.

Je sais les efforts consentis, votre implication pour parvenir à cette réalisation de qualité et je félicite les élus, les enseignants et l'ensemble des acteurs qui ont contribué à cette réussite.

Claude PICANO,
inspecteur d'académie

Inauguration :

Une inauguration officielle aura lieu pour faire découvrir les nouveaux locaux aux Merillons qui le souhaitent et pour remercier les institutions qui ont versé des subventions. La date n'est pas encore fixée.

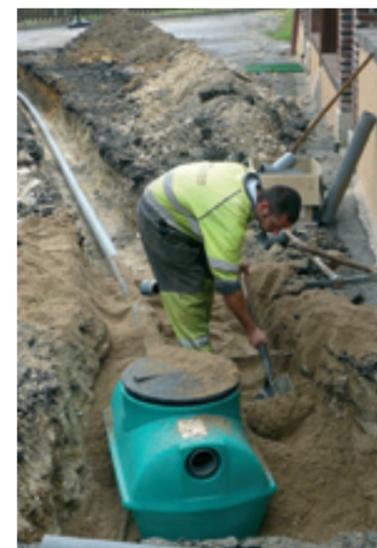
Elle était prévue fin octobre mais la venue tardive de la SOCOTEC, organisme chargé du contrôle de conformité, qui a exigé quelques aménagements mineurs, a retardé cette manifestation.

Encore un peu de patience !

G.P.



Assainissement : La réalisation du trou destiné à recevoir la fosse septique toutes eaux



Installation du bac séparateur des graisses à la sortie des eaux usées de la cantine



La chaufferie, initialement prévue à l'intérieur, passe à l'extérieur à notre demande. Montée par nos soins devant le coût exorbitant demandé par les entreprises

Cour de l'école



Les travaux de reconstruction du réseau d'eaux pluviales : nouvelles tranchées, regards, grilles, il a fallu tout refaire



Réglage du niveau de la cour avec du calcaire avant le revêtement final



Le patron Jean-Louis Bansard compacte l'enrobé à chaud tout en surveillant le bon déroulement des travaux



Remplissage du godet en enrobé pour alimenter le mini-finisher en action dans la cour. En arrière plan, le triste état du mur de l'église



Le terrassement avant la réalisation du trottoir devant le bâtiment. Il remplace les parterres en mauvais état et régulièrement piétinés par les enfants. On aperçoit encore ce qui servait « à dépatier » les chaussures...



L'état de la cour après les travaux d'assainissement à partir de la cantine !



Le mini-finisher étale l'enrobé à chaud

Une cour de récréation enfin digne de nos enfants

L'état de cette cour laissait pour le moins à désirer : déformations importantes entraînant la formation de flaques d'eau après une pluie, vieux revêtement rapiécé et se délitant par endroits, regards et canalisations des eaux pluviales obstrués et grilles de caniveau branlantes. Son état s'aggrava encore avec la circulation des engins de chantier et le passage des conduites nécessaires à l'assainissement.

Devant cette situation, il devenait impératif d'envisager une réfection complète de la cour, non prévue dans l'appel d'offres pour la réhabilitation du bâtiment école-mairie.

Après décision du conseil municipal avec inscription de la dépense au budget 2011 et après consultation de trois entreprises, nous avons retenu l'entreprise

J.L. BANSARD de Senan, entreprise sérieuse qui a accompli un excellent travail, rattrapant même les malfaçons de la SAS TAUPIN dans l'écoulement des eaux pluviales !

Le coût des travaux s'élève à 22 350 € TTC, y compris la reprise complète de l'écoulement des eaux de pluie et le gravillonnage devant la nouvelle entrée de la mairie. L'Etat nous a octroyé une subvention de 30%.

La subvention du Conseil général est en attente : M. André VILLIERS ayant eu la bonne idée de geler toutes les subventions jusqu'à fin 2012, après son élection à la présidence du Conseil général ! Nous conservons néanmoins l'espoir de bénéficier d'une subvention de 25%, la demande ayant été formulée et enregistrée avant la prise de cette décision.

G.P.



La cour de l'école était en mauvais état : canalisations des eaux pluviales obstruées et revêtement dégradé

Salle des fêtes

La touche finale... ternie par le vandalisme de jeunes ados



Reprises d'enduit à l'arrière de la salle des fêtes

La rénovation de notre salle a pris fin en 2010 avec la réfection du parking. Il restait le nettoyage de la façade nord-ouest rougie par les intempéries et la reprise d'enduits extérieurs près de l'atelier de l'employé communal. Dans l'été, l'entreprise De Oliveira de Monéteau réalisa ces travaux conformément à un devis datant de plus de deux ans.

La municipalité se réjouissait de cette touche finale qui couronnait une série de travaux entrepris depuis 2008, par nos soins, pour redonner son éclat à notre salle des fêtes. Notre satisfaction fut de courte durée. Quelques adolescents désœuvrés lors des vacances scolaires, ayant pris l'habitude de se réunir au skate-park, se sont "amusés" à dégrader cette façade.

D'abord, ils étoilèrent les vitres des baies par le lancement de cailloux. Ensuite, ils ont tagué l'enduit fraî-

chement refait et pour finir, envoyé des projectiles indéterminés (fruits ou noix avec leur enveloppe) qui laissèrent des taches indélébiles, sans oublier des empreintes de ballon alors que ces jeunes disposent d'un terrain juste au-dessus.

Après l'arrachage de l'un des poiriers plantés en 2000 et le dépôt d'une peinture particulièrement salissante sur l'élément central de skate-park, ces jeux stupides se terminèrent avec la destruction d'un coffret électrique sur le terrain de football et une intrusion à l'intérieur de la salle, par une fenêtre des toilettes laissée malencontreusement ouverte, pour voler quelques babioles.

Il y a de fortes présomptions sur les responsables mais faute de pouvoir les prendre sur le fait, il est difficile de demander réparations aux parents.

G.P.



Nettoyage de la façade rougie par les intempéries



Les vandales continuent leurs méfaits à la salle des fêtes : vitres cassées, tags...etc.

Voirie communale



Les travaux en 2011

L'état de notre réseau routier commence à s'améliorer de façon notable. Les efforts consentis par la municipalité depuis le début du mandat portent leurs fruits. Dans une première phase, il a fallu recourir à des reprofilages coûteux des voies les plus déformées, cette année le revêtement final de ces routes leur procure un aspect plus agréable pour la conduite. Ont été revêtues : la route du Crot aux Grangées, la route de la Croix-Verte, le reste de la route des Tremblats avec un prolongement sur la route des Grêlons et le haut de la route de la Vaux. Travaux programmés en 2010 mais retardés pour cause d'intempéries.

Travaux 2011

En 2011 étaient prévus le reprofilage et le revêtement des rues de l'Eglise et de Saint-Aubin, routes très fréquentées dont le dernier gravillonnage remonte à bien longtemps...



Le gravillonnage... en marche arrière. Du travail de pro du volant !



Au niveau des «Chaumes de Jeully», la route de Rhodes (VC2) formait une cuvette où stagnait l'eau. L'infiltration de cette eau dans une chaussée ayant perdu son étanchéité depuis belle lurette, combiné au passage des véhicules, avait complètement ruiné cette route. La SGREG employa les grands moyens pour déraser les accotements. La niveleuse servira aussi à étaler la grave émulsion

Devant l'importance des travaux et un budget limité cette année par la réhabilitation du bâtiment école-mairie, nous n'avons pu remettre en état que la moitié de cette route, dérasage des accotements compris.

La réfection des fossés était programmée mais malheureusement non réalisée par l'entreprise ! Il faudra attendre 2012.

Et pour 2012 ?

La commission n'a pas encore programmé les travaux. Nous attendons l'établissement du budget 2012 pour connaître la somme qui pourra être attribuée à l'entretien de la voirie.

Ces travaux seront encore confiés à la SGREG, conformément au marché de trois années remporté par cette entreprise en 2009 dans le cadre d'un groupement de commandes initié par la communauté de communes afin de pouvoir bénéficier de prix plus avantageux.



Plus de 60 tonnes de grave émulsion seront nécessaires pour reprofiler 450 m de route à partir du carrefour de l'Ormeau !



Finition manuelle des embranchements route des Trembats



Roulage des gravillons



La citerne de goudron fait le plein au semi en attente sur la place

La décharge

Une fermeture définitive

Le conseil municipal a décidé la fermeture définitive de notre décharge lors de sa séance du 12 janvier 2011. A l'origine de cette décision, un constat simple : cette décharge, plus ou moins légale par ailleurs, arrive à saturation. Direction nord-est, parallèlement à la route de Toucy, le remblai atteint la propriété voisine.

Certes, un volume restreint d'enfouissement demeure encore disponible le long du chemin du Carou mais la commune a pris la sage décision de le conserver pour ses propres déchets inertes résultant de l'entretien de la voirie, des travaux routiers et des travaux sur les bâtiments communaux.

La décision était inéluctable :

A force de déposer des déchets dans un trou, il arrive un moment où il est plein ! Certes, nous savions que cette décision ferait quelques mécontents

mais laisser les choses en l'état n'aurait conduit qu'à repousser la décision de quelques années, avec une saturation complète de la décharge.

Les conséquences ne sont pas si terribles pour les Merrillons. Le recours aux déchetteries est maintenant entré dans les mœurs. Il faudra simplement faire quelques kilomètres de plus pour y déposer ses tontes de gazon ou menus gravats.

Par contre, les volumes importants de terre ou gravats posent problème, à Merry comme ailleurs. Ce problème est général, fini le temps où il y avait des trous un peu partout à boucher ! Il faut s'adresser à des sites spécialisés, ce qui a forcément un coût.

Dorénavant, les personnes faisant construire une maison, une piscine, doivent se préoccuper de négocier l'enlèvement de la terre avant les travaux.

Quelle est l'origine de cette excavation dans le haut du Vignot ?

Nos anciens y ont probablement extrait de la terre qui devait avoir une propriété particulière, mais nul ne sait vraiment laquelle.

De ma jeunesse, je garde le souvenir d'un trou situé à quelques mètres seulement du chemin. A l'époque, on ne jetait pas grand-chose mais à la fin des années soixante, avec l'arrivée de la société de consommation, la situation changea radicalement. Les poubelles firent leur apparition. Leur contenu, ramassé par un agriculteur, finit dans le trou, puis les encombrants dont l'électroménager, voitures également ! Le bric-à-brac des vieilles maisons, rachetées par les résidents secondaires, aboutit là aussi. On y trouvait des trésors à l'époque ! Terre et gravats, venant souvent d'autres communes, achevèrent de combler rapidement ce trou.

G.P.

Cimetière: La reprise des concessions abandonnées

La procédure de reprise des concessions en l'état d'abandon dans notre cimetière, commencée en 2008, arrive à son terme. Trois années se sont écoulées depuis le premier procès-verbal constatant le manque d'entretien.

Ce délai légal laissait le temps aux ayants-droit (héritiers) de remettre en bon état de propreté et de solidité leur concession pour éviter sa reprise par la commune. Malheureusement, la plupart sont restées en l'état. Quelques-unes ont fait l'objet d'une restauration et pour ces dernières, la procédure va s'interrompre, la famille restera propriétaire de sa concession.

Pour les autres, la procédure continue. Un deuxième procès-verbal aura lieu d'ici la fin de l'année ou début 2012 pour constater définitivement l'aban-

don. Un mois après la notification du procès-verbal, le maire pourra saisir le conseil municipal qui décidera du principe de la reprise des concessions dont la liste lui sera soumise. Dans l'affirmative, il reviendra au maire de prendre l'arrêté prononçant cette reprise.

Trente jours après l'arrêté, le maire pourra faire enlever les monuments et objets funéraires restés sur la concession et faire procéder à l'exhumation des restes dans un réceptacle approprié pour les re-inhumer dans un ossuaire. Après l'exécution de ces opérations, le terrain peut faire l'objet d'une nouvelle cession.

Toutes ces opérations étant coûteuses, elles se feront probablement au fur et à mesure des besoins.

G.P.

VOLS DE FLEURS

Cette année, les vols de fleurs sur les tombes de nos chers disparus ont repris après une période d'accalmie. Cette pratique honteuse scandalise chacun d'entre nous et nous imaginons sans mal la tristesse et la colère des victimes d'actes aussi méprisables.

Les plaintes affluent en mairie mais celle-ci est désarmée devant le phénomène car il est impossible de fermer le cimetière et l'embauche d'un gardien est exclue. A notre avis, seule la vigilance de tous peut mettre fin aux agissements du ou des coupables en signalant tout comportement suspect aux alentours du cimetière.

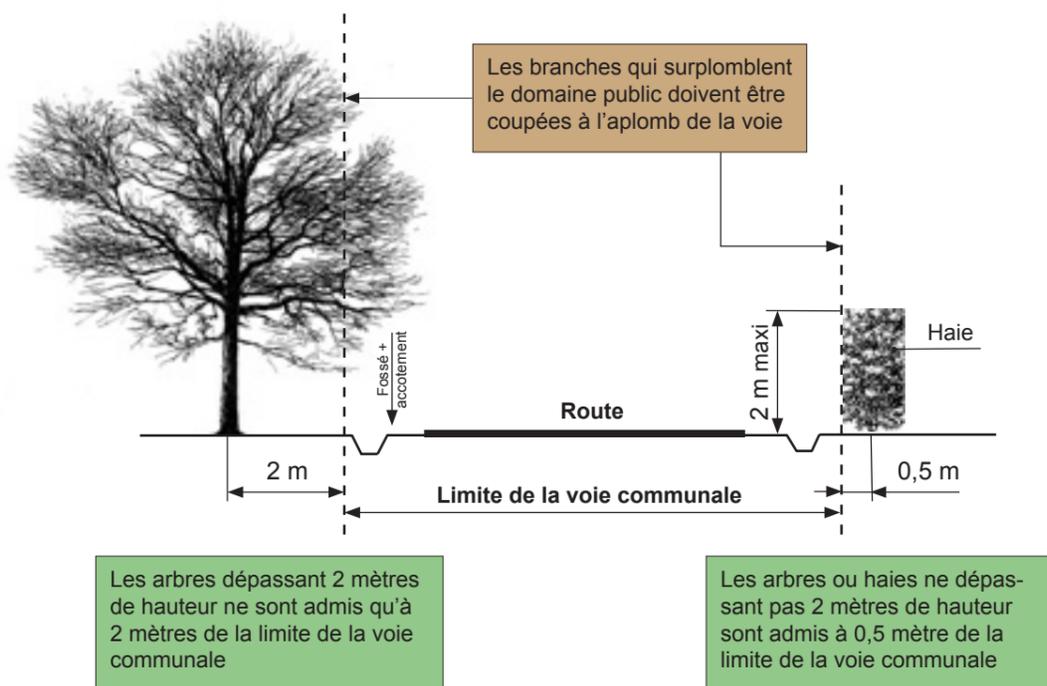
Obligations des riverains des voies communales en matière d'élagage

1. Extraits du code de la voirie routière

« Les arbres, les branches qui avancent et surplombent le domaine public communal doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies à la diligence des propriétaires ou fermiers »
 « Il n'est permis d'avoir des arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de 2 mètres pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètres pour les autres. Cette distance est calculée à partir de la limite de la voie publique, dépendances comprises » (fossés, talus...)

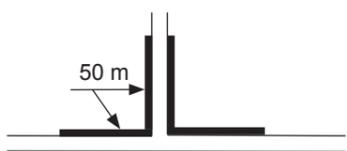
Hauteur des haies vives :

« Aux embranchements des voies communales, la hauteur des haies ne pourra excéder 1 mètre au-dessus de l'axe des chaussées sur une longueur de 50 mètres comptés de part et d'autre du centre de ces embranchements ou carrefours »
 « La même hauteur doit être conservée du côté du petit rayon sur tout le développement des courbes »



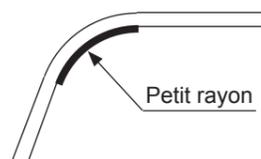
2. Servitudes de visibilité

Embranchement ou carrefour



Aux embranchements des voies communales, la hauteur des haies ne doit pas excéder 1 m de hauteur au-dessus de l'axe de la voie sur une longueur de 50 m de part et d'autre du carrefour ou de l'embranchement

Courbe en virage



Dans le petit rayon d'une courbe, la hauteur de la haie ne doit pas dépasser 1 m au-dessus de l'axe de la voie.

Elagage des arbres

en bordure des voies publiques



Ci-contre, la conséquence aux Huchons du manque de civisme d'un riverain ayant ignoré la mise en demeure d'élagage envoyée par la mairie. La note d'ERDF risque d'être salée...

Dans la nuit du 6 au 7 septembre, de forts coups de vent s'abattent sur la commune. Aux Huchons, rue de la Vaux, des branches de noyers emprisonnant des câbles ont sectionné les réseaux électrique et téléphonique et détruit un lampadaire d'éclairage public. S'ensuivent les tracas habituels, gêne pour les usagers, contenu des congélateurs en péril, appareils électroniques hors d'usage, galère téléphonique pour joindre les services d'intervention, contact avec l'assurance, réveil aux aurores d'un élu... etc.

La mairie a pourtant entrepris une campagne de sensibilisation auprès des riverains des voies publiques qui ont laissé croître de manière abusive des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public.

CE QUE PRÉVOIT LA LOI EN MATIÈRE D'ÉLAGAGE :

La loi a changé :

Depuis l'entrée en vigueur de la loi N° 2011-525 du 17 mai 2011, le maire peut faire exécuter d'office, aux frais des propriétaires défaillants, les travaux d'élagage sur les voies communales. Auparavant, cette exécution d'office n'était autorisée que pour les chemins ruraux. Pour les voies communales, le juge devait être saisi pour obtenir une injonction.

Le nouvel article L2212-2-2 du CGCT :

Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents.

Par ailleurs, le maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues à l'article L 114-2 du code de la voirie routière, qui peuvent comporter l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » situées à proximité de croisements, virages ou points dangereux ou inconfortables pour la circulation publique.

Cet exemple, comme bien d'autres par le passé, démontre le bien fondé de cette campagne. Et n'oublions pas que la sécurité routière, qui concerne chacun d'entre nous, est également mise en cause par un élagage défaillant.

Des mises en demeure ont été envoyées, puis des lettres de rappel pour certains. La mairie se félicite du civisme de la grande majorité des propriétaires qui ont procédé aux travaux d'élagage demandés et remercie vivement ces personnes.

Toutefois, certains irréductibles, s'estimant sans doute au-dessus des lois, sont restés sourds aux attentes de la mairie. Il s'agit souvent de personnes extérieures au village ou de résidents secondaires. Après un dernier rappel, les travaux seront exécutés d'office aux frais des propriétaires défaillants, comme le permet désormais le nouvel article du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Pour sa part, la commune a poursuivi cet hiver l'élagage la concernant, principalement en Vaux et aux Nau-dins.



L'élagage des tilleuls dans l'allée du cimetière se poursuit... La suite en 2012 !



Après l'effort, le réconfort ! Un grand merci à tous les bénévoles

G.P.



Ci-dessus :

Comme les branches, les racines qui débordent sur une propriété voisine devaient être coupées...

Cet été, la mairie a du faire couper, à ses frais, des racines en provenance d'arbres voisins sur le terrain du skate-park. Ces racines soulevaient et détérioraient l'enrobé du terrain de jeu

Ci-contre :

Cet hiver, l'employé communal aidé de l'adjoint (et de temps en temps par M. Louis Viel) ont abattu des arbres situés sur le domaine communal, qui menaçaient le réseau électrique aux Nau-dins.

Opération délicate au vu de la grosseur des troncs et de la proximité des câbles. Tout s'est finalement bien passé avec l'aide d'un câble tiré par le tracteur communal

Albert Bénéton

Maire de Merry-la-Vallée durant 27 ans



Albert BENETON s'est éteint le dimanche 26 juin 2011 dans sa 97^e année dans son village de Merry-la-Vallée où il vit le jour le 10 octobre 1914.

Après l'obtention de son certificat d'études à 11 ans, Albert commence l'apprentissage du métier de maçon.

Puis vint le temps du service militaire qu'il effectue au 4^e Régiment des tirailleurs tunisiens à Sousse en Tunisie. De retour à la vie civile, il reprend son métier de maçon mais pour peu de temps, car en août 1939, c'est la mobilisation générale.

Affecté au 27^e Régiment d'Infanterie dans le service des transmissions, il est fait prisonnier à Lille le 29 mai 1940 après un long périple dans l'Est de la France durant la « drôle de guerre ». Il est cité à l'ordre du régiment, croix de guerre 39/40 avec étoile de bronze.

Puis commence une longue période de captivité ; 5 années en Autriche à Eisenerz dont il dira : « 5 ans, ce n'est pas rien, surtout quand on ne connaît pas l'issue. 5 ans d'angoisse, de stress, à souf-

frir du froid, de la faim, d'ennui » Le 3 juin 1945, c'est le retour à Merry-la-Vallée, c'est la liberté retrouvée dont il écrira : « Libre, ce que ce mot représente est inimaginable, c'est une fortune, c'est mieux qu'une richesse, c'est redevenir un homme, après n'avoir été qu'un matricule pendant des années »

La même année, Albert fonde un foyer avec Andrée GIBERT d'où naîtront deux enfants. Après la guerre, il s'installe comme artisan maçon à Merry-la-Vallée. Son sérieux et l'amour du travail bien fait lui vaudront une solide réputation dans le village et aux alentours. En hiver, il reprendra la distillerie ambulante de son beau-père et parcourt pendant des années les villages environnants, sans oublier Merry où il distillait au lieu dit « la fontaine du Court-Dimanche »

Il est élu maire de la commune de Merry-la-Vallée en 1956 et le restera durant 27 ans, jusqu'en mars 1983. Ces longues années au service de ses concitoyens seront récompensées par une médaille d'argent communale et départe-

mentale et surtout par un grand respect de la part de ses administrés, pour un homme cultivé avec de hautes valeurs morales. Durant son mandat, Albert s'est investi pour la modernisation de la voirie communale, qui à l'époque, était encore en cailloux. Il projettera la création de la salle des fêtes et du stade de football, qui seront réalisés par son successeur, Pierre PREVOST. Albert était un amateur de football et ardent supporter de l'AJA.

Albert Bénéton nourrissait aussi une passion pour la musique. Tout jeune, il jouait déjà de la trompette. Il se perfectionnera dans la fanfare de son régiment. A son retour à la vie civile, il jouera dans la fanfare d'Aillant-sur-Tholon puis remettra sur pied la fanfare de Merry-la-Vallée dont il deviendra le chef.

C'est avec une grande tristesse que les Merrillons ont accompagné leur ancien maire, un " honnête homme ", à sa dernière demeure.

Le maire, Roger Charpy

Vie scolaire

Élèves et enseignantes confient au Cerclier leurs impressions sur leurs nouveaux locaux



La classe de Fabienne. 19 élèves de CE2 – CM1 dont 6 enfants de Merry : Hugo Cermack, Valentine Durand, Léo Gambier, Anthonin Giraud, Julien Gros et Tom Noël.



Marie-Claude GUILBLAIN, notre nouvelle EVS



Photo prise lors du voyage scolaire à Marseille

La classe de Bérénice. 19 élèves de CM1 – CM2 dont 3 enfants de Merry : Laurice Giraud, Victor Pinas et Gabriel Trottier.

Déballer les cartons, réorganiser l'espace classe. Tout ceci est désormais du passé. La récompense était au bout du chemin : depuis septembre nous travaillons dans des espaces accueillants, lumineux où les conditions de travail sont réunies dans le respect de toutes les normes de sécurité et permettent l'épanouissement de chacun.

La cour de récréation a également été refaite et permet de nombreux jeux. Merci à tous les acteurs de ce projet au nom des élèves et de moi-même.

Mme Fabienne GODIN. Directrice

LA CLASSE DE CE2-CM1 (à l'étage)

Valentine : Je trouve que l'école est vraiment belle et que la cour est très bien aménagée. Nous avons une bonne luminosité et beaucoup d'espace !

Hugo : Je pense que les maîtresses et le maire ont dépensé beaucoup d'énergie et d'argent pour nous. Alors montrons qu'on peut bien travailler !

Julien : L'organisation de l'école est bien faite ! Tout est bien et même la cour est magnifique

Clémence : La classe est agréable, on est les premiers à être entrés dans la nouvelle classe. La cour est jolie.

Louis : l'école est sublime et quand je l'ai vue, j'ai été très surpris. Les tableaux sont très jolis ; j'ai tout aimé dans cette école.

Léo : La cour est toute neuve. Quand on est monté dans la classe, les couleurs des peintures vont bien entre elles.

Samuel : Merci d'avoir refait l'école et la cour. C'était très gentil de votre part. je pense que cela a coûté cher.

Léna : Je trouve l'école très accueillante. Elle est grande, lumineuse ; la cour est vaste et les couleurs de l'école très harmonieuses. Je n'ai pas envie de partir de cette école.

Nelly : J'apprécie cette école. Beaucoup de personnes se sont donné du mal pour nous.

Kyllian : J'aime bien la couleur orange sur un des murs de la classe parce que c'est une couleur chaude. La cour est assez grande pour jouer.

Anthonin : Les peintures dans la classe sont belles et la cour bien lisse. J'aime cette école et le l'aimerai pour toujours.

Alexandre : La cour a été prévue assez grande pour nous. La classe est magnifique. Dès que je suis entré, je me suis dit : « ils ont dépensé beaucoup d'argent pour nous ! »

Yoann : J'adore la nouvelle école. La peinture est très originale et la cour est goudronnée.

Joseph : Je trouve que la couleur de la peinture est bien choisie. Toutes les choses qui m'entourent me plaisent.

Kévin : Tout est propre et neuf. Les meubles sont beaux. Dans la cour, il y a des arbustes et le sol est parfait pour jouer aux billes.

Nolan : Quand je suis entré dans la classe, je l'ai trouvée grande et vivante. La cour est large avec des petits endroits pour jouer à cache-cache.

Tom : Notre nouvelle école est très joyeuse. On s'y amuse bien mais on y travaille aussi, il faut bien !

Mathieu : J'aime apprendre dans cette école car les couleurs choisies aux murs sont douces, chaudes et belles.

Actuellement les élèves réfléchissent à des propositions d'organisation de la cour (marquage au sol) et recherchent un nom à donner à notre école. Surprise ! Surprise !

J'ai enseigné dans une quinzaine d'écoles. Les locaux de l'école de Merry-la-Vallée étaient particulièrement délabrés. Des fils électriques pendant du plafond, des séries de ral-longes courant sur le sol et arrosées par jours de fortes pluies, l'absence de toilettes dans les locaux, les pannes de chauffage, l'étroitesse des locaux, les murs décrépis...

Lorsque j'ai interrogé mon collègue de l'époque, M. Aubriet, il m'a dit : « J'enseigne ici depuis trente ans et ça fait vingt-sept ans que les travaux sont reconnus comme urgents et qu'ils doivent commencer incessamment sous peu. »

En effet, plusieurs projets avaient été conçus. Après les élections municipales de 2008, sous l'impulsion de la nouvelle municipalité et des demandes de travaux de l'Inspection académique, un projet a pu se concrétiser.

Je remercie très chaleureusement toutes les personnes de la commune qui ont œuvré pour cette restauration. L'équipe municipale grâce à sa présence quotidienne, à ses compétences et à son temps donné sans compter, a permis la bonne réalisation des travaux. Si l'architecte n'a jamais daigné rencontrer les enseignants et toutes les personnes qui travaillent dans l'école, le maire et son premier adjoint ont su être à l'écoute.

Ce magnifique bâtiment, vieux de plus de cent ans, a quitté son habit de vétusté. Mais il a conservé ce charme si particulier aux bâtiments « école-mairie » de la III^{ème} République. Il n'y a plus ni pupitre en bois, ni plume, ni encre mais il y a toujours des enfants à instruire et des souvenirs d'enfance à inscrire.

Mme Bérénice PINAS

LA CLASSE DE CM1-CM2

Nous nous souvenons du parquet abîmé et bosselé. Nous nous rappelons aussi que les fenêtres n'étaient pas étanches : elles laissaient passer la pluie. Les salles de classe qui étaient toutes les deux au rez-de-chaussée, n'étaient pas spacieuses. Dans la classe de Fabienne, le poteau était au milieu de la classe et il gênait certains élèves. L'électricité ne fonctionnait pas bien. La cour était pleine de trous et de fissures : nous tombions souvent.

Nous avons dû déménager toute l'école à la salle polyvalente pour l'année scolaire 2010-2011. Le maire, l'employé communal et le premier adjoint avaient monté une cloison pour séparer la salle des fêtes en deux classes. Nous étions installés très confortablement. Nous avons découvert notre nouvelle école le jour de la rentrée des classes : le lundi 5 septembre 2011.

Le revêtement de la cour est neuf : il est tout lisse. L'arbre a été coupé : c'est dommage quand il fera chaud, il n'y aura pas d'ombre. La maîtresse nous a expliqué que les racines déforment le revêtement. Le préau est bien aménagé. Il a été bien rénové : les murs ont été recouverts d'enduit gratté (nous a expliqué Elodie Fourneau, fille de maçon) Les salles de classe sont plus grandes et plus belles. Les peintures sont lumineuses. Les couleurs sont plus vives. Il y a des toilettes au rez-de-chaussée et à l'étage. Chaque classe a un lavabo avec deux bacs.

Notre école est très, très belle. Maintenant il ne manque plus qu'une pancarte vers le portail. Nous pourrions trouver un nom pour notre école. Nous félicitons la municipalité pour tout le travail qu'elle a réalisé. Un grand merci !

La réforme des collectivités territoriales

Des changements à prévoir pour Merry ?



Electrification rurale
Carte des structures actuelles...

Depuis 2007, le gouvernement a engagé une profonde réforme de l'administration territoriale pour simplifier, clarifier et alléger les structures locales en essayant de les adapter aux exigences de notre temps. Elle conforte la commune comme cellule de base de la démocratie locale tout en l'intégrant dans un cadre intercommunal rénové.

Que prévoit cette réforme ?

- Election en 2014 de 3500 conseillers territoriaux qui succéderont aux 6000 conseillers généraux et régionaux.
- Réforme de la fiscalité locale (voir page 4)
- Création d'un schéma départemental de coopération intercommunal sous la direction du préfet.

Ce schéma départemental vise 4 objectifs : couverture intégrale du territoire par des intercommunalités, rationalisation des périmètres, optimisation des compétences et la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes et disparition de ceux devenus obsolètes.

Conséquences pour Merry :

1- Intercommunalité :

Pas de changement au niveau de la CCA. L'Aillantais conserve son périmètre. Pour d'autres communes, c'est un déchirement, aggravé par les dissensions politiques. La presse locale en a fait largement écho.

2- Réduction du nombre de syndicats :

Dans l'Yonne, il existe une multitude de syndicats (syndicats de rivière, d'eau potable, d'assainissement, d'électrification, à vocation scolaire, de déchets ménagers...)

La plupart des élus pestent contre cette réduction, pour ma part je pense qu'une rationalisation s'impose dans ce fatras de structures locales. Utiles sans doute par le passé, le moment semble venu de les adapter

aux exigences de notre temps même si dans notre pays l'immobilisme s'oppose toujours aux réformes.

Syndicats concernant Merry-la-Vallée

- **Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) :** le schéma prévoit le maintien du SIAEP de Toucy qui alimente en eau notre commune. Cependant, le conseil municipal estime que le nouveau périmètre envisagé n'est pas acceptable et qu'il néglige l'historique et les habitudes de travail de ce syndicat (Délibération du 5 juillet)

- **Syndicat intercommunal d'électrification rurale (SIER de Toucy et du Tholon) :** ces 2 syndicats se partagent notre commune, seuls les hameaux de Maurepas et de Maumont sont concernés par le SIER de Toucy. Le schéma prévoit un seul syndicat départemental qui se substituera à tous les autres. Les élus redoutent un manque de gestion de proximité.

- **Service public d'assainissement non collectif (SPANC) :** peu de structures existent, pas de changement prévu.

- **Syndicats à vocation scolaire (SIVOS du Vrin) :** l'évolution souhaitée par le schéma est leur disparition, avec transfert de compétences à l'intercommunalité. Pas de changement attendu dans le cours terme.

Le schéma prévoit aussi d'autres transferts de compétences à l'intercommunalité (eau potable, assainissement collectif ou non), la CCA a émis un avis défavorable à ces transferts. Il est vrai que l'application semble bien compliquée sur le terrain.

En conclusion, cette réforme ne devrait pas trop bouleverser les habitudes des habitants et des élus de notre petite commune. L'avenir nous dira si la clarification des institutions locales conduit à renforcer la compétitivité des territoires et à faire progresser la solidarité territoriale ainsi que le prétend la réforme.

G.P.

Ordures ménagères



La redevance incitative est en route. Combien va t'elle nous coûter ?

La redevance incitative, nouveau dispositif incitant au tri sélectif, a débuté le 1er juin 2011. Les foyers merrillons ont été équipés de nouveaux bacs et la Communauté de Communes de l'Aillantais (CCA) a fait parvenir à chacun d'entre nous le nouveau règlement des déchets ménagers et assimilés.

Ce règlement (pas toujours lu...) vous explique le principe de la redevance, les différentes catégories de déchets et l'organisation de la collecte. Pour mémoire, rappelons que les déchets sont classés en trois catégories :

- **les ordures ménagères résiduelles :** Bac rouge
- **les déchets recyclables :** Bac jaune (sauf le verre à déposer au point d'apport volontaire, rue d'Egleny)
- **autres déchets :** A déposer en déchetterie

Ce nouveau dispositif vise à diminuer la production d'ordures ménagères et à augmenter la quantité de déchets recyclables. L'objectif est d'atteindre 200 kg par habitant et par an de déchets enfouis contre 350 kg actuellement.

Combien vais-je payer ?

La redevance n'est pas basée directement sur le poids mais sur le nombre de levées du bac rouge. Moins vous le sortirez, moins vous payerez !

Pour 2011 :

Vous avez déjà payé à peu près la même somme qu'en 2010, soit 13,25 % de votre taxe foncière. La somme est inscrite sur votre avis d'imposition dans la colonne « Taxe ordures ménagères ». Néanmoins, la CCA vous enverra en décembre une facture fictive, un aperçu des dépenses futures...

Pour 2012 :

La redevance incitative se compose de 3 éléments.

- une part fixe ou abonnement, identique pour tous
- une part foyer, correspondant au volume du bac utilisé
- une part variable selon le nombre de levées, avec un nombre qui ne peut être inférieur à 18.

Les levées du bac jaune ne sont pas comptabilisées, mieux on trie, moins on paye !

Avec la grille tarifaire ci-dessous, chacun peut calculer le coût de ses déchets pour 2012 et comparer avec le coût 2011.

Une seule certitude, vous payerez plus cher !! (Sauf peut-être les propriétaires de maisons neuves qui paient un foncier injuste très élevé). Merci la CCA !

G.P.

GRILLE TARIFAIRE PRÉVISIONNELLE

Volume du bac	Abonnement	Part foyer	Part à la levée	Exemple pour 18 levées	Exemple pour 26 levées
80 l	75,46 €	39,23 €	2,66 €	162,57 €	183,85 €
120 l	75,46 €	58,84 €	3,19 €	191,76 €	217,24 €
180 l	75,46 €	88,26 €	3,83 €	232,67 €	263,32 €
240 l	75,46 €	117,68 €	4,60 €	275,88 €	312,65 €
360 l	75,46 €	176,51 €	5,52 €	351,26 €	395,39 €

Exemples pour un foyer de 2 personnes (bac de 120 litres) :

- Coût minimum : **191,76 €** par an pour 18 levées (bac sorti 1 semaine sur 3 environ) 217,24 € par an pour 26 levées (bac sorti 1 semaine sur 2)
- Coût maximum : **300,18 €** par an pour 52 levées (bac sorti toutes les semaines)

L'activité forestière est **dangereuse**

L'ONF met en garde les affouagistes



Casque de protection, chaussures de sécurité, pantalon anti-coupure et gants sont des équipements de protection obligatoires pour un travail dans la forêt en toute sécurité

Le nombre d'accidents graves en forêt ne baisse pas, certains peuvent être fatals. Ainsi, en deux semaines au début de l'année, trois personnes trouvent la mort dans l'Yonne en coupant du bois. Suite à ces accidents et en raison de la tradition affouagère de notre commune, l'Office National des Forêts a fait parvenir en mairie un document à distribuer aux affouagistes.

ATTENTION !

A partir du 1^{er} janvier 2012, l'utilisation d'huile de chaîne **biodégradable** est obligatoire dans notre forêt qui relève du Régime Forestier.

L'ONF

- gants adaptés aux travaux
 - pantalon anti-coupures
 - chaussures ou bottes de sécurité
- Tous ces équipements sont coûteux mais ils peuvent sauver une vie. L'assurance n'est chère qu'avant l'accident...

Le secrétariat de mairie tient à votre disposition la plaquette commerciale d'un magasin d'Auxerre fournissant des équipements de protection individuels à des tarifs intéressants

L'activité forestière demeure une activité à risques, elle exige un réel savoir-faire et des équipements adaptés. Un certain nombre de précautions minimales de sécurité sont à respecter tant vis-à-vis de soi-même que des tiers. L'hiver approche, vous allez bientôt retourner en forêt, soyez prudents ! Pour un professionnel ou un « bûcheron du dimanche », abattre un arbre reste un exercice dangereux, même pour une personne expérimentée. Lorsqu'il tombe, il peut vriller sur lui-même, rebondir sur un autre, s'abattant finalement dans une direction imprévue. Il peut aussi rebondir sur les inégalités du sol ou entraîner la chute de branches mortes.

Les précautions à prendre pour éviter les drames
Pour votre sécurité, respectez la réglementation qui s'impose aux professionnels mais aussi désormais aux affouagistes :

- port d'un casque

- Travailler avec des tronçonneuses aux normes, en bon état et coupant bien.
- Le chantier doit être propre pour éviter les risques de chutes liées aux branchages au sol.
- Eviter de partir seul sur un chantier. Dans tous les cas, informez votre entourage du lieu précis de votre travail.
- Laissez libre la voie d'accès au chantier et gardez votre véhicule dans le sens du départ.
- Sobriété de rigueur : l'alcool atténue les réflexes. Fini la goutte avant de partir !
- Munissez-vous d'un portable et d'une trousse de premier secours.
- Pour les bûcherons « occasionnels », ne pas s'attaquer à des arbres dont le tronc dépasse 30 cm de diamètre, il est préférable de faire appel à une personne expérimentée car il y a des techniques particulières pour le faire.

G.P.

Recensement 2011 par l'INSEE

Stabilité de la population à Merry

Le recensement officiel de la population a eu lieu du 20 janvier au 19 février. Il concernait 91 communes sur les 455 que compte le département. Sur les 256 logements d'habitation de notre commune, 251 familles ont répondu aux questionnaires de l'INSEE. Ces 251 familles représentent 400 habitants. Le nombre de personnes résidant dans les 5 habitations non recensées est estimé à 9, soit une population totale de 409 habitants pour notre commune. La moyenne de personnes par résidence principale est de 2,3.

La population officielle qui sera retenue par l'INSEE ne correspond pas à la population effectivement recensée.

La population officielle sert à établir la dotation annuelle (Dotation Globale de Fonctionnement) attribuée par l'Etat à notre commune. Elle est majorée pour tenir compte du nombre de résidences secondaires car il est reconnu que l'existence de ces résidences pèse sur les charges de la commune. Ce chiffre officiel ne nous a pas encore été communiqué par l'INSEE, pour mémoire, le recensement de 2006 faisait état de 416 habitants, population officielle.

Pourquoi 5 familles ont-elles refusé de se livrer à l'exercice ? Manque de civisme, refus de répondre à des questions perçues comme indiscrettes ou craintes quant à l'exploitation qui pour-

Les chiffres

- 256 logements d'habitation
- 251 logements recensés
- 175 résidences principales
- 58 résidences secondaires
- 18 logements vacants ou indéterminés
- 409 habitants

rait en être faite par les services de l'Etat ? Craintes non fondées : l'INSEE s'engage à ne transmettre aucune fiche aux services fiscaux ou à tout autre service et l'agent recenseur s'engage par écrit au secret professionnel.

Les 251 foyers recensés se répartissent en 175 résidences principales, 58 résidences secondaires et 18 logements vacants ou indéterminés.

Même si la réponse à l'INSEE est un acte en théorie obligatoire, la municipalité remercie vivement les Merryllons qui ont accepté volontiers de répondre à ce recensement et de l'accueil qu'ils ont réservé à l'agent recenseur.

G.P.

Le réservoir d'eau de Merry

Le dix mai 2011 a eu lieu la réception des travaux réalisés par la Fédération des Eaux Puisaye-Forterre au réservoir d'eau potable de la Tuilerie à Merry-la-Vallée. Ces travaux font partie d'un programme de « travaux de sécurité et d'aménagement des stations de pompage et réservoirs d'eau potable réalisés pour l'application de la circulaire Vigipirate ». C'est ainsi qu'aujourd'hui, l'ensemble du périmètre du réservoir est clôturé. Le local technique est muni d'une alarme. Celle-ci permet de connaître les heures d'intervention sur le site ainsi que la personne qui est intervenue. Le site est ainsi protégé contre d'éventuelles intrusions malveillantes. Parallèlement ont été refaites l'étanchéité du réservoir et du bâtiment technique ainsi que les diverses tuyauteries d'arrivée d'eau. Aujourd'hui, une eau limpide qui se réoxygène arrive et attend d'être distribuée dans un réservoir aux reflets bleutés.

Francis Rique



Réfection des 2 cuves de stockage, remplacement de tuyauteries en inox, ravalement extérieur... etc. Notre réservoir d'eau a pris un coup de jeune !

En bref...



Un feu, sans doute d'origine criminelle, a détruit 2 hectares de paille cet été au lieu dit «Les Bois Communaux»



En juillet, les aménagements faits à la salle des fêtes pour nos écoliers ont été démontés. Merci à nos élèves et enseignantes qui ont laissé les locaux en parfait état



Remplacement de poteaux électriques vieillissants dans la ruelle entre le Chêne et le Crot. Avec ces poteaux, la dernière ligne électrique en fils nus de la commune a disparu au profit d'un câble unique. La sécurité en approvisionnement d'énergie est ainsi améliorée dans un secteur où on a laissé croître de grands arbres trop près du réseau



Le sapin mort, situé à l'arrière de la salle des fêtes a été abattu. Il devenait dangereux pour le bâtiment



La parcelle 13 (en régénération) de la forêt communale après le débroussaillage qui, en théorie doit permettre la pousse de nouveaux chênes. Sachant que ces chênes seront exploitables vers l'an 2130 et avec le réchauffement climatique, on a du mal à croire que cet investissement de 4500 €HT sera un jour rentabilisé... C'est le dernier investissement de ce genre en forêt communale !

L'association foncière de remembrement

Il y a 30 ans, commençait la procédure du remembrement sur notre commune



Le vieux poirier de "Normandie", qui a survécu au remembrement, médite sur l'évolution des paysages merrillons...

Le remembrement agricole

Comme beaucoup de réalisations, le remembrement arriva plus tardivement à Merry que dans les communes avoisinantes mais il était devenu inéluctable en raison d'un parcellaire particulièrement morcelé et de l'évolution des pratiques agricoles.

En regroupant des parcelles de faibles superficies et trop dispersées, le remembrement réduit le temps et les coûts d'exploitation, facilite et optimise le travail de l'agriculteur en limitant ses déplacements et en adaptant le parcellaire aux techniques et engins modernes, toujours plus grands et plus lourds.

Il commence le 4 septembre 1981 avec la création de la commission intercommunale d'aménagement foncier, Merry et Saint-Martin ayant décidé de s'associer pour cette opération. Il durera trois ans et les propriétaires prendront possession de leurs nouveaux lots fin 1984, après enlèvement des récoltes.

Un remembrement est une opération délicate car c'est une des rares procédures où l'on remet en cause la notion de propriété individuelle, si chère aux Français. L'attachement du propriétaire à ses par-

celles où il retrouve son passé, l'histoire de sa famille, la rémanence de souvenirs locaux est un obstacle qui provoque des tensions et elles ne manquèrent pas à Merry. Les cultivateurs eurent la part belle et les petits propriétaires furent un peu marginalisés dans l'opération.

Pour une nouvelle distribution parcellaire, la règle est que « chaque propriétaire reçoive, par le nouveau parcellaire, une superficie équivalente en valeur de productivité réelle à celle des terrains qu'il a apportés. »

Après délimitation du périmètre de remembrement, la commission a dû évaluer les données de départ de la procédure : classification des sols, inventaire des surfaces et des biens de chacun. Cette étape est la plus conflictuelle car il s'agit de hiérarchiser les terres en fonction de leurs qualités. Un système de points désigne la productivité de chaque parcelle.

Le résultat est un subtil équilibre entre superficie et qualité agricole. M. André POTIER, expert-géomètre à Auxerre, sera chargé du tracé du nouveau parcellaire et de l'implantation des bornes sur le terrain, beaucoup ont disparu depuis...



Plan cadastral de 1937, section E : En haut, la route de Toucy et à droite, la route de Parly. A l'intersection des deux, la Croix de St-Jean. Le nombre de petites parcelles est impressionnant. Ce morcellement résulte en partie des partages faits après une succession.



Plan cadastral de 1984 après remembrement, section ZL (qui remplace la section E) : diminution notable du nombre de parcelles mais qui reste relativement élevé en raison d'un grand nombre de petits propriétaires sur la commune en 1981. La location de parcelles contiguës aux leurs permet aux agriculteurs de travailler sur de grandes surfaces. Des noms de lieux-dits, qui résonnent encore à nos oreilles, ont disparu : "le Chêne Manonché", "le Plan Jacout" et "les Pilois"

L'association foncière de Merry-la-Vallée et Saint-Martin-sur-Ocre

Elle est créée le 3 mai 1984. Elle regroupe tous les propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre du remembrement. Elle est gérée par un bureau composé d'un représentant de la DDAF, du maire ou son représentant et de propriétaires élus par le conseil municipal pour moitié et d'exploitants agricoles désignés par la chambre d'Agriculture pour l'autre moitié. Elu pour 6 ans, le bureau élit un président. Le premier sera M. Pierre PREVOST, maire de l'époque. M. Guy DUTHIL lui succédera jusqu'à aujourd'hui. La trésorerie d'une AFR obéit aux règles de la comptabilité publique.

Son rôle :

L'association foncière est chargée des travaux connexes au remembrement : création des nouveaux chemins d'exploitation, suppression partielle de l'ancien maillage des chemins ruraux, fossés, busage, arrachage de haies et parties boisées, rasage de talus, reconstruction de haies... etc. L'entreprise DU-BOIS de Bléneau réalisera ces travaux. Par la suite, elle est chargée de l'entretien et la gestion des ouvrages dont l'association est propriétaire. Le financement des travaux connexes est assuré par les subventions habituelles et un emprunt dont le montant sera remboursé par les propriétaires. La redevance est proportionnelle à la surface remembrée, elle sera payée en une fois pour les petits propriétaires, étalée sur la durée de l'emprunt pour les autres.

Quel avenir pour l'AFR ?

Aujourd'hui, sans ressource financière, l'association foncière est en sommeil. Son rôle se limite à l'entretien des chemins d'exploitation et fossés, entretien laissé par ailleurs au bon vouloir des agriculteurs. L'ordonnance N°2004-632 du 1er juillet 2004, oblige les AFR à adopter de nouveaux statuts. Elles avaient jusqu'au 6 mai 2011 pour se mettre en conformité. Rien n'a été fait. Alors quel avenir ? Maintien en l'état, transformation ou dissolution avec transfert des biens à la commune ? Le nouveau bureau, constitué dans l'été 2011, devra faire le point et y réfléchir. Il est clair que dans le contexte institutionnel actuel en pleine évolution, la réforme souhaite la disparition de ces structures devenues obsolètes par manque de financement.

Impact environnemental du remembrement sur notre village

Arrachage de haies, plaines désolées, inondation, baisse de la biodiversité, de la faune et de la flore locale, voilà bien souvent l'image désastreuse que laisse le remembrement dans la tête des Français ! Et à juste titre dans certains régions.

A Merry-la-Vallée, l'aménagement foncier fut plus modéré, certaines zones ayant été exclues du périmètre de remembrement. Est-ce dû à la sagesse de la commission qui comprenait en son sein un défenseur de l'environnement en la personne de Jacques THIBAUT ? En partie sans doute, mais plus sûrement aussi en raison de la topographie de notre commune qui favorisa ces zones d'exclusion ; pentes difficilement cultivables, endroits marécageux et larges bandes boisées ont échappé au bulldozer.

Une étude d'impact tenant compte de la fonction agricole, biologique et esthétique des boisements et haies, avait pourtant répertorié ceux à conserver pour ne pas renouveler les erreurs du passé. Cette étude resta lettre morte, les haies classées « à conserver absolument » disparurent rapidement en raison du laxisme de la municipalité et de l'AFR qui ne réagirent pas. Si les conclusions de cette étude avaient été respectées, notre remembrement aurait pu être exemplaire. Ne nous plaignons pas trop, le résultat aurait pu être pire, notre commune conserve malgré tout un aspect esthétique assez satisfaisant.

Rappelons que deux haies ont été reconstruites, l'une aux "Clairs-Bois" (nom prédestiné !) et l'autre aux "Grands rayages de la Bouillée." La commission décida aussi la conservation de tous les vergers, nombreux à l'époque, même si leur intégration dans de grandes parcelles les condamnait à court terme.



Une décision honorable : la commission d'aménagement foncier décida la conservation des vergers de ceux qui le souhaitaient, laissant ainsi subsister des petites parcelles

Avec le recul, on constate qu'ils étaient de toutes façons condamnés, à cause de la désaffection des jeunes générations à leur égard. Le cidre et les variétés anciennes de fruits ne seront bientôt plus qu'un souvenir à Merry.

A la fin des années 1990, je proposai au conseil un projet d'amélioration du paysage pour atténuer l'effet du remembrement dans certains secteurs. Lui aussi resta lettre morte, à l'exception de l'achat par la commune d'une bande boisée, sise à la Bouillée, à un particulier...

Aujourd'hui, le Conseil Régional incite fortement par des subventions à la plantation de haies et vergers conservatoires. Le Grenelle de l'Environnement propose même une nouvelle forme de remembrement qui réparerait les dégâts, dit « Remembrement environnemental. » C'est bien connu, nul n'est prophète en son pays !

Rappelons que, grâce à notre PLU, haies et boisements sont désormais protégés. Nul ne peut les couper ou les arracher sans le consentement du conseil municipal.

Guy PREVOST

Dans l'hypothèse d'une dissolution de l'AFR et d'un transfert des chemins et fossés à la commune, nous faisons remarquer que la légalité de cette opération apparaît incertaine car cette prise en charge aboutit à transférer au contribuable le coût d'un service qui ne bénéficie qu'à une partie des contribuables, (les agriculteurs), donc à méconnaître la règle de l'égalité devant les charges publiques, sans qu'aucun texte de loi ne l'ait prévu et que ce service ne puisse se voir reconnaître la qualité de service public.

Extrait de « La vie communale » Juillet-Août 2011



La haie plantée au lieu-dit les Clairs-Bois pour atténuer l'impact du remembrement

La chapelle Saint-Félix

Respectant une tradition désormais bien établie, deux évènements ont eu lieu à la chapelle ;

1- La randonnée de l'Enfant Félix, le 27 mars. De nombreux randonneurs se sont retrouvés autour de la chapelle pour une matinée très conviviale prolongée pour certains par un pique-nique facilité par un temps clémente. Des groupes étaient venus de Toucy, d'Aillant-sur-Tholon pour les plus éloignés mais aussi de Parly, Beauvoir, Eglény et bien sûr de Merry. Si les piétons étaient les plus nombreux, les cavaliers étaient bien représentés (35 chevaux environ) et l'on comptait en outre sept attelages. Un groupe cycliste fut également présent. Cette manifestation offre l'occasion de retrouver les fidèles qui, quelles que soient les conditions, s'efforcent, d'année en année, d'être présents et les discussions s'engagent pour une matinée agrémentée par la collation offerte par le comité des fêtes.

2- La bénédiction des enfants du 15 juillet conduite désormais par le Père Jan, curé d'Aillant-sur-Tholon. Plusieurs familles s'étaient déplacées pour se recueillir sur le souvenir de St Félix, base de réflexion sur le thème de l'enfance maltraitée aujourd'hui, développé par le Père Jan en préambule de la bénédiction d'une vingtaine d'enfants présents.



Marcel Poulet explique l'histoire du lieu aux randonneurs

Au plan de la gestion du site, l'Association a remplacé l'une des deux tables de pique-nique. La nouvelle table, reçue démontée, a été installée et fixée au sol par l'employé communal, installation complétée par un traitement de protection du bois, le tout à temps pour être opérationnelle pour la randonnée. De petits travaux de nettoyage tant intérieurs qu'extérieurs sont effectués tout au long de l'année en fonction des besoins.

La fréquentation reste importante quelle que soit la saison. La beauté du site au milieu de la forêt est un élément important de son attractivité. Elle est soutenue par la diffusion d'un dépliant sur les chapelles de l'Yonne, présenté dans les différents sites mentionnés dans ce document.

M.P.

Le rossignol et ses pêcheurs

Patrick REGNIER,
élu nouveau président



Pendant 48 heures, cinq équipes ont participé à l'enduro carpes organisé par l'association. Sébastien et Julien remportent la 1^{re} place

La fréquentation a été plus importante cette année : pêcheurs locaux ou venant de loin (Sens, Joigny, Briennon, Appoigny...) En effet ceux-ci apprécient le calme de l'endroit ainsi que le respect des adhérents entre eux, ce qui paraît-il n'existe plus dans d'autres associations de pêche où règnent de nombreuses incivilités.

Ainsi, on peut trouver au bord de l'eau des familles avec des enfants, des carpistes équipés de leur tente pour la pêche de nuit le week-end, des promeneurs avec leur appareil photo appréciant la faune et la flore de l'endroit et aux beaux jours des travailleurs venant pique-niquer pendant leur pause du midi.

Un des buts en 2011 a été de réduire au maximum les carnassiers (brochets, sandres) qui font de gros dégâts au niveau des alevins et autres petits poissons. La pêche à la cuillère et au vif a été ainsi autorisée cette année jusqu'au 28 février. A ce jour de beaux spécimens ont été capturés, un comptage est en cours.

Un seul point négatif, indépendant de notre volonté, le niveau de l'eau cette année est resté très bas.

Projets pour l'année 2012

Un empoissonnement est prévu, il sera d'environ 400Kg : gardons, tanches, carpes et truites. Ces dernières seront mises à l'eau en deux fois au printemps, évènement toujours apprécié des amateurs.

L'effort d'aménagement et d'entretien des abords (bancs, tables, nettoyage de la digue...) sera poursuivi.

L'enduro traditionnel sera organisé, la date et les modalités seront précisées dans le compte rendu de l'Assemblée Générale.

Pour 2012, nous espérons un respect du lieu et une bonne entente entre tous les amoureux de ce merveilleux endroit. Merci à chacun de contribuer à ce que l'étang Rossignol reste ce site privilégié aimé de tous, où la biodiversité est maintenue.

Patrick REGNIER



Empoisonnement : 70 Kg de truites et 120 Kg de gardons ont été mis à l'eau au mois de mars

CARTES DE PÊCHE. A retirer auprès de J.P. Boistard, 20 rue de Toucy (Tel : 03 86 73 63 19)

RELIANCE[®]

Association loi 1901

Textes et photos de
Patrick Maniez et Francis Rique

LE CARNAVAL



La salle des fêtes de Merry-la-Vallée étant occupée par les scolaires pendant les travaux de l'école, le carnaval organisé par l'association RELIANCE eut lieu, cette année 2011, à Saint-Aubin-Chateaufort. Le 19 février, le grand magicien Phimalo nous a éblouis de tours de magie plus surprenants les uns que les autres sous les yeux émerveillés des enfants. Une centaine de personnes, enfants, parents et animateurs se sont retrouvés après la balade du carnaval autour d'un chaleureux goûter où les crêpes maison ont eu un succès fou ! Un grand merci à tous les bénévoles qui ont permis cette manifestation.

BILAN RANDONNÉE MUSICALE 2011

Notre randonnée musicale s'est déroulée dans d'excellentes conditions climatiques. L'inconnue était le nombre de participants. Nous nous sommes retrouvés une cinquantaine sur la ligne de départ, participation honorable même si nous avions rêvé d'être plus nombreux. Une mention particulière pour Mathieu de « Bouge ton boule » qui nous a rejoints avec sa compagne et son petit dernier, le plus jeune participant à la randonnée. Le groupe Alborada a été à la hauteur de nos espérances et nous a fourni un environnement musical d'une excellente qualité.

A noter la prestation à la clarinette de Bernard administrateur des Foyers Ruraux.



Le groupe Alborada



Le public

SOIRÉE GADINE



Une partie du public

Le huit octobre l'association Reliance a organisé une soirée autour de deux thèmes, un « One Woman Show » suivi d'une soirée goût. Le spectacle « C'est moi Gadine » nous a entraînés dans le passé avec un dialogue entre une petite fille et son grand-père. Sont ainsi ressortis du temps jadis des traits de caractère, des comportements, des modes de relations familiales typiques du début du siècle dernier. Avec plus de trente personnes présentes, nous avons enchaîné sur la soirée goût. Chacun selon une tradition maintenant bien établie avait réalisé une spécialité culinaire de son choix que nous avons partagée. Cela a été une occasion de plus pour chacun d'échanger et de mieux se connaître.

LE MILLASSINE

(Une recette parmi d'autres)

Recette du Tarn et Garonne

Pour six personnes

- 130 g de farine
- 130 g de sucre
- 1 sachet de sucre vanillé
- 3 oeufs
- ½ l de lait
- 3 cuil à soupe de rhum
- 2 cuil à soupe de fleur d'oranger

Mélanger la farine et les oeufs. Ajouter les sucres, le rhum et la fleur d'oranger. Incorporer progressivement le lait chaud. Verser dans un moule à tarte beurré. Faites cuire 20 à 30 min au four préchauffé (th 7/210°), jusqu'à ce que le millassine soit doré.

Une mention spéciale pour la soupe au potiron présentée dans un thermos avec verseur. Excellente et très propice au partage

Comité des fêtes



Un repos forcé cette année pour le comité car l'école avait investi la salle des fêtes. Une seule manifestation en 2011 : le méchoui du 27 août

Football

Venez nombreux encourager la valeureuse équipe de Merry-la-Vallée le dimanche matin à partir de 9 h 45, au stade ALBERT BENETON.

La durée d'un match est de 2 fois 40 minutes.

Calendrier du championnat (matchs à domicile)

29 janvier 2012 : Merry-la-Vallée – Envol Rive Droite

26 février 2012 : Merry-la-Vallée – Noé

18 mars 2012 : Merry-la-Vallée - Bussy-en-Othe

22 avril 2012 : Merry-la-Vallée – Pont-sur-Yonne

Calendrier de la coupe (matchs à domicile)

les 5 février 2012 et 11 mars 2012

Le président de l'AJM : Thierry PINAS

Randonnée intercommunale

Merry remporte la coupe



Un reportage de Patrick Maniez

Les chiffres

321 participants

258 pédestres

25 équestres

38 vététistes

La quinzième édition de la randonnée intercommunale du SIVU des Belles Vallées du 26 juin était organisée cette année par Saint-Aubin-Chateaufort. Les bénévoles de l'association Culture, sport et tourisme attendaient de pied ferme les sportifs au moulin du Berceau.

LE CLASSEMENT.

- 1° Merry-la-Vallée
- 2° Saint-Aubin
- 3° Beauvoir
- 4° Eglény
- 5° Parly
- 6° Lindry
- 7° Pourrain



Le ravitaillement...



Le circuit Merry-Saint-Aubin

Le château de Vaux

par Marcel Poulet

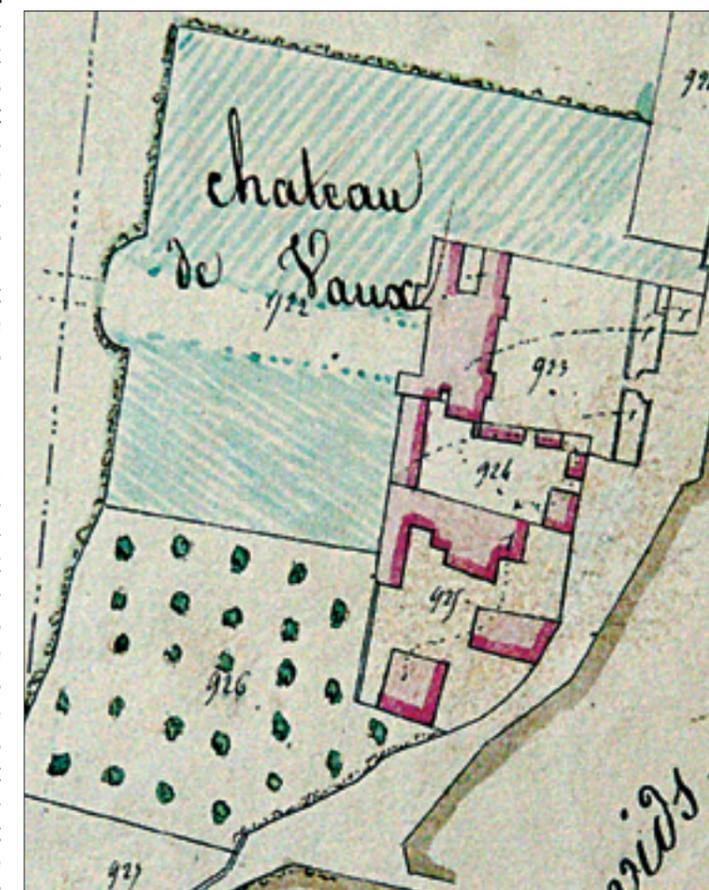
Les Mérillons se posent bien souvent des questions à propos de ce château disparu. Certes il n'a jamais joué de rôle important mais on peut cependant suivre son histoire durant près de sept siècles. La seigneurie de Vaux était distincte de Merry dont les seigneurs étaient, depuis le VIII^e siècle, les chanoines de la cathédrale d'Auxerre, même si, au plan religieux, le tout dépendait du diocèse de Sens et non pas d'Auxerre.

De la fin du XIII^e au milieu du XV^e S. Vaux est aux mains d'une famille de Vaux, mais en 1448 il est acquis par un certain Guillaume du Tilleul, éphémère seigneur de Vaux, revendu en 1456 à Jean de Surienne fils du célèbre François de Surienne, «routier» compagnon du fameux Perrinet Gressart, tous grands ravageurs de pays qui mirent à profit la Guerre de Cent ans pour se faire une place au soleil en utilisant tous les moyens que permettait cette époque cahotique, y compris les moins honorables. Durant plus de deux cents ans Vaux va passer, par les femmes (mariages, héritages) des Surienne aux Millau (dont Louis Millau, bailli d'Auxerre), de Nuits, de Culant et Girard-Bazoges. C'est avec ces derniers que Vaux va changer de mains.

En 1654, César de Girard-Bazoges vend Vaux à Jean de Bernage, conseiller du roi en son grand conseil et sa femme Magdeleine de Voyer d'Argenson. Vaux va rester dans cette famille durant près de deux siècles, jusqu'à sa disparition. Quatre générations du nom posséderont Vaux. Les Bernage étaient de grands commis de l'Etat, maîtres des Requêtes (les énarques du temps) tous furent intendants (genre de préfets de région) dans les provinces et Conseillers d'Etat. Jean de Bernage et Magdeleine de Voyer d'Argenson s'intéressèrent de près à leur nouvelle seigneurie et leur premier enfant naquit à Vaux l'année suivante. Vingt ans plus tard ils achetèrent St-Maurice-Thizouaille, St-Maurice-Le-Vieil et Chassy. Tous deux moururent dans leur

château de Vaux, lui en 1689 et la Dame douairière de Vaux sa femme mourut en 1712 non sans s'être activement occupée de ses biens durant son veuvage. Ils furent inhumés dans l'église de St-Maurice-Thizouaille.

Leur fils Louis de Bernage (1663-1737) fut moins présent, retenu par des intendants éloignées dans le sud de la France (16 ans intendant de Languedoc). Leur petit-fils Louis Bazile de Bernage (1691-1767) intendant de Montauban, puis de Languedoc, devint sous Louis XV, en 1743, Prévôt des marchands de Paris (maire) et le resta durant 15 ans soit le plus long



Le château de Vaux, la basse-cour, la ferme, le jardin, le verger, en 1832. Cadastre napoléonien. Archives communales de Merry-la-Vallée. Tous droits réservés. Ph. MP.

mandat dans cette charge. Cette situation lui permit de faire de fréquents séjours à Vaux mais aussi d'amasser une belle fortune. Il apporta probablement de nombreuses améliorations au château, notamment le comblement des fossés qui existaient encore à la fin du XVIIIe S. Jean Louis de Bernage, arrière-petit-fils (1716-1780), très fortuné, fit l'acquisition d'un vaste hôtel, rue de Bourbon (aujourd'hui rue de Lille, parallèle au quai Voltaire à Paris) devenu plus tard le siège de l'Ecole des Langues Orientales, toujours existant. Chez nous, il acheta aussi Arbonne (Chassy) en 1750, la Terre et seigneurie d'Aillant en 1760. Il s'intéressa de près à la gestion de tous ces domaines, à commencer par Vaux pour lequel il édicta plusieurs règlements. Il eut deux filles ; l'une entra en religion, l'autre épousa, à dix sept ans, en 1776, un président à mortier du parlement de Paris, son aîné de vingt ans : Pierre Arnaud de Labriffe, qui mourut à 49 ans en 1788. Les témoins des mariés n'étaient rien moins que toute la famille royale réunie, Louis XVI et Marie-Antoinette en tête.

Le couple n'eut qu'un fils, Louis Philippe, né en 1778, dit plus tard marquis de Labriffe. Avec sa mère, Claude Marie Félicité de Bernage, ils traversèrent sans trop d'ennuis la période révolutionnaire. Les baux des domaines agricoles restèrent en application, mais le château fut quelque peu délaissé. Sous le Consulat et l'Empire, le jeune marquis de Labriffe, revint parfois à Vaux où il fit même planter 200 sauvageons pour créer un verger. Un séjour de sa mère et lui en 1804 reste d'ailleurs gravé dans le bronze de notre actuelle grosse cloche, Marie-Louise, dont ils furent parrain et marraine. Le 3 juin 1813, il prêta serment aux constitutions de l'Empire et fut nommé maire de Merry-la-Vallée... pour 18 mois, ses fonctions étant en fait exercées par Edme Bornat qui lui succéda à la tête de la commune. En 1823 il céda à des hommes d'affaires l'hôtel parisien de Bernage et les deux hôtels de Labriffe qui lui étaient contigus, contre 1204 hectares de bois dans la forêt de Joigny. C'est l'origine de l'actuelle «Forêt de Labriffe» secteur de la forêt d'Othe au-dessus de Joigny. Il mourut sans alliance et sans postérité en 1844. Ce sont donc les branches collatérales qui héritèrent - entre autres - de Vaux. Après un essai infructueux de vente en bloc en 1845, terres et bois furent vendus et, finalement, le château fut



A partir du plan au sol de 1832, essai de reconstitution de ce que pouvait être l'aspect du chateau de Vaux à la fin du XVIIIe ou au début du XIXe siècle. Les fossés mentionnés en 1674 ont disparus et plusieurs adjonctions ont sans doute eu lieu. Dessin MP.

démoli. Son mauvais état, dû à son quasi-abandon durant les cinquante dernières années, avait sans doute découragé les acheteurs. On ne connaît malheureusement aucune représentation du chateau. Le seul document explicite est le plan cadastral de 1832 qui livre un plan au sol assez étrange, découpé en ailes et avancées sur les façades, probablement vestiges d'anciennes tours. Un inventaire dressé en 1780 après la mort de Jean-Louis de Bernage, permet de dire que le corps de logis comportait environ 35 pièces meublées confortablement et bien pourvues d'ustensiles de toutes sortes et en linge, mais sans grand luxe cependant comparativement à l'hôtel parisien. Vaux n'était, depuis longtemps, qu'une maison de campagne. A côté, au sud, se rattachaient les bâtiments de la basse-cour qui sont aujourd'hui la ferme de M. Gros. Au-delà était la ferme du chateau qui fut achetée au moment du démembrement, en 1848, par Sévère Bardot. C'est désormais une résidence secondaire aménagée par sa descendante.

Aujourd'hui les tracteurs, traversent, si l'on peut dire, le grand salon. Il ne reste rien des rangées de fauteuils, du cuir de Cordoue qui tapissait les murs de la chambre de Monsieur, du grand escalier... Seuls le rêve et l'imagination nous permettent d'évoquer les vies qui se sont déroulées là durant des siècles. Ayons une pensée pour nos ancêtres méritants, délégués de la communauté, qui se rassemblèrent à la porte du chateau, au matin du 9 avril 1597, pour se joindre aux représentants des chanoines et aux hommes de loi, arrivés la veille à cheval, afin de procéder à l'arpentage et au bornage des bois établissant, après des siècles de lutte, nos bois communaux.

Les personnes désireuses d'en savoir plus pourront se procurer le bulletin N°81 de l'Association du Vieux Toucy qui vient de publier, sur 30 pages abondamment illustrées, l'ensemble de cet historique. S'adresser soit à l'auteur à Merry, soit à la mairie de Toucy.

L'histoire de l'agence postale

Le don ROBERT



La poste en 1995 (Photo : Roger Charpy)

François ROBERT (1831-1916), natif de Saint-Martin-sur-Ocre, cordonnier de son état, achète la maison en 1856. Une dizaine d'années plus tard, il fait construire un petit bâtiment en bordure de la route, accolé à la maison. Il lui servira de boutique pour ses activités de cordonnerie et cette nouvelle construction abritera plus tard l'agence postale de Merry-la-Vallée.

François ROBERT après son mariage avec Virginie FUMERAND, en 1860, eut trois enfants :

- Octave (1861-1916) qui épousera en deuxième noce BARDOT Elise.
- Anatole Vincent, né en 1862, futur donateur
- Françoise née en 1864

En 1882, le couple règle sa succession par-devant Me GRENET, notaire à Aillant, et le fils aîné Octave, lui aussi cordonnier, devient propriétaire de la maison. Octave décède en 1916, sans enfant.

De 1916 à 1928, la maison reste en indivision entre ROBERT Anatole, sa sœur Françoise entre temps mariée avec ROUX Jean, et sa belle-sœur Elise, veuve d'Octave.

En 1928, Anatole Vincent ROBERT, demeurant alors à Neuilly-sur-Seine après avoir épousé DURET Céline à Paris en 1920, décide avec la bénédiction de sa femme de faire don de cette maison, «où il est né», à la commune de Merry-la-Vallée. Le généreux do-

nateur, qui semble avoir bien réussi financièrement à Paris, rachète pour cela la part de sa sœur Françoise. L'acte de donation prévoit l'usufruit de la maison pour sa belle-sœur Elise. La commune ne deviendra véritablement propriétaire qu'après le décès de cette dernière, le 27 mai 1931.

Dans l'acte de donation, Anatole ROBERT explique qu'il fait ce don « en souvenir de son pays natal » Il ajoute toutefois la condition suivante, soucieux sans doute de faire entrer la modernité dans son village natal et de pérenniser son don : « A condition qu'une fois la commune devenue propriétaire, elle devra faire tout son possible pour demander à l'administration la création d'un bureau postal ou d'une cabine téléphonique à établir dans la dite maison »

Il demande aussi que la commune pourvoie à l'entretien du caveau familial dans le cimetière. Ce don comprenait outre la maison, 3 hectares 15 ares et 93 centiares de terres qui sont toujours la propriété de la commune et louées à des agriculteurs. ROBERT Anatole, homme très généreux envers son pays natal, fera encore d'autres dons, sous des formes originales. Le « Cerclier » vous en parlera une autre fois.

La poste à Merry avant le don ROBERT

Avant 1930, il existait déjà une cabine téléphonique à Merry-la-Vallée et une recette auxiliaire des postes associée. Ce téléphone public était géré par un parti-



La plaque commémorative, restaurée par Roger Charpy après les travaux du cabinet médical

culier, la gérance lui était attribuée par le conseil municipal après soumission et la commune le rétribuait pour le service rendu. Le gérant était en outre chargé de la distribution gratuite, sur tout le territoire communal, des télégrammes, messages vocaux et avis d'appel.

Ainsi en 1911, BARDOT Ulysse, marchand d'étoffe au Bourg (9, rue de l'Eglise actuel) remporte la soumission pour 198 francs par an devant Pierre LAVEAU et Fernande GIBERT. L'année précédente, c'est sa fille qui était titulaire du bail.

En 1912, Pierre LAVEAU, charron au 12, rue de l'Eglise, prend sa revanche et il est nommé gérant. Le coût du déplacement de la cabine et ceux relatifs « à l'instruction du nouveau gérant » sont à la charge de la commune.

Ce service est souvent tenu par des commerçants (la femme de Pierre LAVEAU tient une épicerie) mais pas toujours. Avant la création de l'agence postale, le gérant était GRENN Henri, 26, rue de Toucy, LAVEAU ne voulant plus du téléphone...

Quant au courrier, il dépendait à l'époque de Saint-Aubin-Chateauneuf qui disposait d'un bureau de fac-

teur receveur comme à Eglény ; Merry a toujours eu un peu de retard...

La municipalité se plaignait de la lenteur du courrier partant de Saint-Aubin et avait engagé depuis longtemps des négociations avec les Postes, Télégraphes et Téléphones pour obtenir un bureau à Merry. En 1921 déjà, les PTT donnent une autorisation de principe, sous réserve que la commune fournisse un local, mais il est difficile d'en trouver un !

Les choses traînent jusqu'en 1930 où le 26 mars, l'administration autorise la transformation de la recette auxiliaire en agence postale et "prie la commune de vouloir bien soumettre à son approbation le choix d'un gérant qui assurerait en même temps la distribution du courrier" Plus de problème de local avec le don de M. ROBERT et le conseil s'empresse de trouver des volontaires par une soumission.

Le facteur est rétribué par les Postes mais la commune s'engage à payer 1150 francs annuels pour participer aux frais de transports des dépêches, à payer la formation du nouveau gérant et doit continuer à financer la gérance du téléphone public. Fort heureusement, l'Etat et le Département font preuve de générosité à partir du 1er avril 1931 et prennent à leur charge le transport des dépêches au-delà du 2ème km, la facture se trouve réduite de moitié, soit 575 francs. On le voit, la participation communale aux frais de la poste ne date pas d'aujourd'hui !

Le dépouillement des offres des candidats à la gérance a lieu en mairie le 4 mai 1930. Deux offres seulement : Pierre COUSON pour 1500 francs et Charles JOLY pour 1600 francs. Pierre COUSON est donc proposé à l'administration des postes comme gérant de l'agence postale. Il prend ses fonctions le 1er octobre 1930 mais coup de théâtre, il démissionne 8 jours plus tard !



Le bâtiment de la poste vu de la cour en 1995, avec la treille traditionnelle de nos maisons et sa porte de grange un peu délabrée... (Photo Roger Charpy)



Le caveau familial des ROBERT dans notre cimetière. La commune doit pourvoir à son entretien !

C'est ainsi que Charles JOLY deviendra le premier facteur rattaché à l'agence de Merry-la-Vallée (avec une nouvelle soumission de 995 F) et le restera jusqu'en 1965, date d'arrivée de Lucette et Guy DESPERAK. Beaucoup d'entre nous s'en souviennent encore, il coula une retraite paisible dans sa maison des Huchons avec sa femme Germaine née JOLLY... Il décède en 1979, à 79 ans. Je le revois encore, avec sa 4CV Renault, se rendre à l'étang Rossignol pour la pêche. Il pestait après nous autres, enfants qui faisions trop de bruit à son goût pour le poisson !

La commune devra encore déboursier 22 francs par jour pour les frais de l'intérimaire qui assura sa formation et supporter les frais de déplacement de la cabine téléphonique... et ce n'est pas fini car des travaux s'imposent dans la maison ROBERT.

En effet, le petit bâtiment accolé à la maison, construit par le grand-père du donateur, qui sert de local à la poste ne dispose pas de porte d'entrée. Le conseil municipal du 28 octobre 1931 décide de percer une porte ayant accès sur la route plutôt qu'une porte donnant sur la cour commune avec DANSIN.

Il est prévu des marches d'accès et un trottoir en « Portland » avec bordure en pierre en prolongement de celui existant devant la maison Dansin. Maurice PERREAU, maçon à Merry est chargé des travaux. Porte et marches ont disparus avec les travaux du cabinet médical, le trottoir est toujours là mais une rénovation serait la bienvenue ! Le reste de la maison servait d'habitation pour le gérant et sa famille.

La poste aujourd'hui

En 1969, la poste motorise la distribution du courrier, Guy DESPERAK, ne souhaitant pas travailler à Aillant, quitte la poste pour démarrer son entreprise de menuiserie. Désormais, le courrier sera distribué à l'aide d'un véhicule, à partir d'Aillant, comme aujourd'hui. Sa femme Lucette continue d'assurer seule la gérance de l'agence jusqu'en 1982. On est revenu à la situation d'avant les années 1930 ! La commune doit lui verser une partie de son salaire plus cette fameuse indemnité pour la gestion de la cabine téléphonique, qui perdure. L'agence n'ouvre plus que le matin.

Mmes Michèle BARDOT et Catherine DEKEIPER lui succéderont, avec des horaires réduits et une participation importante de la commune à leurs salaires.

En 1998, les travaux transforment le bâtiment en cabinet médical qui sera opérationnel en 2000. Le bureau de poste, dont les opérations s'étaient considérablement réduites dans les années 90, est transféré dans une pièce de l'ancienne école des filles juste à côté. Non rentable, il est définitivement fermé par la Poste à la fin de l'année 2000. L'agence postale de Merry-la-Vallée aura vécu 70 ans.

M. et Mme ROBERT Anatole peuvent reposer en paix, leur maison continue encore, sous une autre forme, à servir l'intérêt général des Merrillons.

Sources : Archives municipales

Guy PREVOST



Carte postale datant du début des années 1900. A droite, au premier plan, la maison d'Ulysse BARDOT avec le panneau "POSTES" indiquant la recette auxiliaire de la poste et sa cabine téléphonique. A gauche, la maison de Pierre LAVEAU (avec des fleurs à la fenêtre) qui sera le gérant de la cabine téléphonique à partir de 1912. L'éclairage public existait déjà ! Noter le bec de gaz accroché à la boutique du taillandier DAVOISE.

La poste à Merry

**Les souvenirs de Guy
Despérak, ancien facteur
et gérant de l'agence postale**



La poste sous la neige. Deux panneaux sont fixés au mur : « Agence postale » et « Cabine téléphonique »
Photo Guy Despérak

A notre arrivée fin 1965, nous étions là 24 heures sur 24. Devenu agence postale, le bâtiment, don de M. et Mme Robert pour la commune, a été mis à la disposition des PTT. Au-dessus de la porte murée, le panneau conservé a été reloocké et en indique l'affectation. Les temps modernes ont eu raison de ce service de proximité, pourtant apprécié des habitants. Il s'en est fallu de peu pour que les boîtes à lettres se retrouvent regroupées et réparties de ci, de là. Heureusement la municipalité s'y était opposée.

Au bureau, un comptoir rudimentaire, fait de planches clouées était installé. La tablette en chêne servait à rédiger les mandats, les télégrammes, à plaquer d'un coup de paume de la main le timbre léché disposé sur l'envoi... etc. Un petit encadrement symbolisait le guichet. Entouré de grillage à petites mailles, l'ensemble encadré protégeait la table où était le nécessaire pour le service postal.

A l'aide d'une petite pince à bout coudé, il fallait changer la date chaque jour, du timbre à date. Le mois en fin de mois et l'année millésime le nouvel an venu. Ces chiffres étaient rangés dans une petite boîte spéciale. La plaque utilisée pour le tampon était imbibée d'encre noire qu'il fallait étaler, régulièrement et sans excès.

La boîte à lettres extérieure était vidée de son contenu à l'heure affichée de la levée. Chaque enveloppe, chaque carte postale était oblitérée, triée et, selon sa

destination, mise en petits paquets entourés d'une ficelle croisée. Puis, insérés dans le sac des postes avec les colis et autres qui étaient expédiés. Le contenu du sac était fermé, ficelé, noué et scellé. Le bâton de cire chauffé avec une petite lampe pigeon s'écoulait juste de quoi l'aplatir du sceau postal. Tout était consigné dans des registres et les feuilles de caisse journalière, contrôlés à la recette principale. Quelquefois, il fallait rechercher une erreur au centime près. Tout s'en allait à Auxerre pour traitement différent.

Nous avions à payer les pensions des «parisiens» venus à la campagne pour y passer leur retraite et aussi les mandats d'autres résidents. Pour les sommes importantes, les personnes devaient venir au bureau toucher leur argent.

Et vint l'époque des chèques des comptes courants. On pouvait retirer des petites sommes, réduisant les manipulations de l'argent. Un coffre-fort de récupération a aussi complété la mise en sécurité des fonds et documents.

Aujourd'hui, le préposé de la poste assure les services en véhicule. Adieu l'agence postale. La modernisation a centralisé le départ des distributions depuis les cantons et grandes structures.

Le matin, chaque jour, le particulier travaillant pour les PTT transportait dans son véhicule les sacs postaux qu'il fallait réceptionner. Le soir vers 19 h 20, il repassait prendre le trafic effectué de la journée. C'est ainsi qu'une lettre postée avant la levée était dans la plupart des cas arrivée à son destinataire le lendemain.

Ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui pour notre commune. La levée est faite lors du passage du préposé, le matin. Pour la levée du soir, il faut se déplacer et aller ailleurs : Soit à Aillant, soit à Toucy et avant 16 h.

Les sacs reçus étaient scellés. Après avoir retiré le plomb, nous prenions connaissance de l'arrivage matinal régulier. Dès réception, les fonds, les recommandés, mandats... etc. étaient inscrits et préparés à la distribution.

Ma femme assurait la répartition, les enregistrements pendant que je classais le courrier et les journaux dans le grand sac de cuir pour partir en tournée, sans oublier la précieuse sacoche pour l'argent (billets et petite monnaie) Je portais le chargement sur le dos. Encapuchonné par grand froid, cape en lourd tissu bleu épais sur les épaules, chargé comme une mule parfois, je distribuais les bonnes nouvelles mais aussi les mauvaises, chez l'habitant.

Rares étaient les boîtes à lettres. Maintenant chaque foyer a sa boîte homologuée, normalisée pour grands formats. Pour anecdote, nos boîtes publiques sont restées au petit format, il est difficile d'y mettre des grandes enveloppes ! (Celle de la mairie a été changée à l'occasion des travaux)



Les cachets de la poste de la commune de Merry-la-Vallée. Au-dessus, le plus ancien.

Je rentrais dans les maisons. Souvent les portes n'étaient pas fermées à clef. Toc Toc ! Et sans attendre, j'entrais. Je mettais le courrier sur la table ou le remettais en main-propre. Bonjour, au revoir ! Je repartais vite fait.

Un jour, il m'est arrivé d'entrer et la personne présente n'a pas eu le temps de se cacher au saut du lit. Debout, face à moi, la chemise à peine descendue, la petite mémère est surprise dans sa nudité. Pas de complexe ! Le lit était dans la pièce principale, lieu de vie. La cuisinière réchauffait l'atmosphère des nuits froides.

Je me souviens aussi de cet homme âgé, André BENETON, soufflet en main, la tête dans la grande cheminée, casquette bien enfoncée, couvert avec un pardessus sur le dos, occupé à réactiver son maigre feu sur des chenets resserrés dans une pièce enfumée. Courbé, la goutte au nez, il me dit : « Y fait pas chaud, hein, mon gars !. »

Et puis cette femme seule, sans homme, qui en avait un dans son lit lorsque je suis entré après avoir frappé !

La première partie de ma tournée effectuée (le Bourg, Bagin et les Huchons), de retour, je prenais le deuxième chargement préparé en mon absence. Avec mon vélo à la main, je montais faire la Rue à pied puis me rendais dans les hameaux. Assis sur ma vieille bécane, j'appuyais sur les pédales à en faire craquer la chaîne dans les côtes. Les descentes étaient très appréciées. J'assurais le service par beau temps, pluie, vent, brouillard, froid, neige. Je savais le temps qu'il ferait à brève échéance en observant les nuages et le ciel. Selon la couleur le matin, le soir, rose, orangé, rouge, jaune : j'avais ma météo locale !

Offert de bon cœur, le petit coup de vin rouge chaud faisait du bien, que j'acceptais dans cette maison très accueillante, les jours glacés. Le petit coup de blanc d'une bouteille à long col ouvert à mon passage aussi, reconfortait (sans abus bien sûr !) et reste un bon souvenir de la même maison, celle de la tante Yvonne au Chêne.

Le téléphone n'était pas dans toutes les familles. Une dizaine de privilégiés étaient abonnés. La nuit on venait taper à la porte pour téléphoner à un médecin, à un vétérinaire en cas d'urgence. Les télégrammes étaient portés dès réception.

Il fallait passer par le standard de Joigny pour obtenir les communications. Cadran à levier, activé basculé vers la droite, puis une voix : « Allô ! Quel numéro demandez-vous ? Ne quittez pas ! » Un bref moment d'attente et vous aviez votre correspondant.

Le client passait dans la cabine et après avoir décroché, il avait son interlocuteur une fois qu'on avait placé l'autre combiné sur son support. Nous avions des messages à transmettre aux particuliers qui n'avaient pas le téléphone. Puis est arrivé le cadran à trous avec chiffres et lettres : les communications directes. Le cadran à touches a succédé. Règne de nos jours le portable qui ne cesse d'évoluer.

Paradoxalement, gérant de l'agence postale, facteur auxiliaire, j'étais considéré étranger à l'administration. Le bureau était ouvert toute la journée. En mon absence, mon épouse assurait le service sans pour autant être rémunérée. Bizarre mais c'était ainsi. Après mon départ, elle continua d'assumer ce service durant une dizaine d'années, de 1969 à 1982, avec le soutien financier de la commune.

Une passion et l'amour des chiens

par
Roger
Charpy



Une Belle de mai du Vallon de l'Oriol



Hulysse de la vallée Jeanne

Je chasse depuis 40 ans sur le territoire de la commune avec pour compagnons plusieurs cockers ; ces petits chiens très grouillants, broussailleurs, leveurs de gibier qui font partie de la famille des spaniels avec le springer, le welsh springer, le field spaniel, l'irish water, le sussex spaniel et le clumber.

Les spaniels ne sont pas des chiens courants, ni des chiens d'arrêt, car ils n'arrêtent pas, ni des retrievers, ce sont des chiens de chasse « devant soi », qui doivent toujours chasser à portée de fusil de leur maître, dans un rayon d'une trentaine de mètres.

Mais quand vient la période de chasse, une autre passion arrive : la saison des "fields trials" d'automne sur gibier tiré. L'objectif de ces concours de chasse au niveau national est de réaliser la sélection de chiens pour leurs qualités naturelles ; l'intelligence, le nez, leur disposition à garder leur dressage et ainsi engendrer des descendants avec les mêmes qualités. Mais c'est aussi une compétition entre concurrents, conducteurs et propriétaires des chiens et qui dit compétition, dit enjeux et quelquefois jalousie avec toutes ses conséquences.

Un calendrier annuel est établi avec environ une vingtaine de concours, qui ont lieu les week-ends, répartis sur tout le territoire français.

Bien sur, il existe le même type de concours organisé par les autres clubs de race, pour les autres chiens de chasse (chiens d'arrêts, continentaux et britan-

niques...etc.) Pour l'ensemble des spaniels cela représente à chaque « field » une soixantaine de chiens venant des 4 coins de la France. On retrouve souvent les mêmes toute la saison. A la fin de la saison un classement général est établi suivant un barème de notation et calculé avec les 6 meilleurs résultats de l'année dont un dans un concours international.

Comment se déroule une journée de concours ?

Vers 8h30 au lieu de rendez-vous, appel des chiens concurrents par les juges. Les chiens sont répartis par concours de 15 chiens maximum, avec un ordre de passage sur le terrain tiré au sort.

Ensuite direction les terrains de chasse.

Chaque couple chien-conducteur est jugé par un ou deux juges qualifiés accompagnés de deux chas-



seurs chargés de tirer le gibier. Le conducteur ne fait que diriger et donner les ordres à son chien. La durée de prestation est de 15 à 20 minutes. Pour être classé le chien doit « lever » au moins une pièce de gibier et exécuter un rapport. Ensuite le classement est défini suivant la prestation, les qualités du chien. En concours international, un rapport à l'eau est exigé. En fin d'après midi les résultats sont proclamés par les juges. Je n'irai pas plus en avant dans les détails pour le lecteur profane.

Il existe une épreuve "reine" au cours de la saison : La coupe de France ; concours international avec attribution du trophée au meilleur chien des 2 jours. C'est ainsi que j'ai décroché le trophée en novembre 1996 avec le cocker « Hulysse de la vallée Jeanne », devant les dresseurs professionnels et la même année il est devenu champion de France de travail et 3e au championnat de France gibier tiré à seulement 1 point du premier (le dernier concours ayant été annulé pour cause de neige)

Une autre grande satisfaction avec mes cockers, plus modeste certes, mais quand même : c'est d'avoir une nouvelle championne de France de travail depuis novembre 2010 avec « une belle de mai du Vallon de l'Oriol » qui a fait très plaisir à notre amie, son éleveuse.

Derrière ces résultats, il y a beaucoup de travail, de séances de dressage, quelquefois de doute, de sorties sur le terrain ; donc de nombreux kilomètres de marche à pied. Mais quelle satisfaction quand viennent les premiers résultats et qu'ensuite on réussit à se hisser au niveau des professionnels. Mais avant tout pour réussir, il faut d'abord avoir un chien présentant de bonnes aptitudes.

Un jeune cocker, le fils de « une belle de mai » est arrivé parmi nous. Sera-t-il aussi brillant que ces prédécesseurs ? Saura-t-il vérifier l'adage jamais deux sans trois ? L'avenir nous le dira.



Le traitement des eaux usées du bâtiment école-mairie

Vous
avez
dit
SPANC ?

Parmi les jargons dont nous sommes de nos jours de plus en plus entourés, nous décernerons une mention particulière au SPANC. Traduit en français courant, ce sigle nous donne :

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Sont concernées toutes les habitations qui ne sont pas rattachées au tout à l'égout, donc présentement : vous.

Au plus tard le 31 décembre 2012, toutes les installations individuelles de traitement des eaux usées devront avoir subi un contrôle. Ce contrôle déterminera si l'installation est conforme ou non à un cahier des charges défini par la loi et si elles sont en bon état de fonctionnement.

D'ici là le législateur s'est donné des priorités. En cas de cession d'une maison, obligation est faite que soit réalisé un tel contrôle.

Après contrôle, si votre installation rejetée dans la nature des eaux insuffisamment traitées, deux cas se présenteront à vous :

- Vos effluents ne sont pas rejetés dans une zone sensible. Pour l'instant aucune obligation de changement ne s'impose à vous. Pour l'instant...

- Vos effluents sont rejetés dans une zone sensible.

Des travaux de mise aux normes s'imposeront à vous, et là, l'addition sera lourde. Comptez pour une installation complète de l'ordre de huit mille euros. Et pas question de ne pas faire. Le législateur a prévu une amende de mille deux cent euros et en cas de récidive une peine de prison de six mois...

D'ici là que faire ?

Notre commune a donné délégation au SPANC créé par la fédération des Eaux Puisaye-Forterre pour effectuer les contrôles. Il assure également un suivi régulier d'une législation évolutive. Les contrôles vont être réalisés méthodiquement commune par commune. Entre temps songez à vous rappeler comment sont traitées vos eaux usées. Vous gagnerez du temps au moment opportun.

Francis Rique,
délégué au syndicat des eaux

Etat civil 2011

Nos joies et nos peines...

NAISSANCES

Nathan MOREAU, né le 16 juin 2011
de Christophe MOREAU et Emmanuelle DELAPLANQUE

Amandine RENARD, née le 17 décembre 2010
de Cédric RENARD et Céline KOTOVTCHIKHINE
(Amandine est née après la parution du Cerclier 2010)

DÉCÈS

Pierre-Marie OLIVIER
Décédé le 10 avril 2011 à Merry
Né le 1^{er} mai 1931 à Paris

René COFFRE
Décédé le 19 mai 2011 à Aillant/Tholon
Né le 12 septembre 1929 à Mézilles

Louissette TISSIER née **BARDOT**
Décédée le 18 juin 2011 à Merry
Née le 23 avril 1926 à Merry

Albert BENETON
Décédé le 26 juin 2011 à Auxerre
Né le 10 octobre 1914 à Merry

André ROUSSEAU
Décédé le 2 novembre 2011 à Auxerre
Né le 21 février 1928 à Royan



TRANSCRIPTION DE DÉCÈS:

Christian MASSEMYN
Décédé le 25 mars 2011 à Dijon
Né le 23 février 1947 à Merry

Gilbert DEVILAINE
Décédé le 26 mai 2011 à Longjumeau
Né le 5 mai 1927 à Merry

Paulette MASSEMYN née **VIEL**
Décédée le 25 juillet 2011 à Athée (21)
Née le 2 mai 1923 à Merry

Jacques THIBAUT
Décédé le 13 novembre 2011 à Legé (44)
Né le 18 décembre 1914 à Merry

DES RÉSIDENTS SECONDAIRES QUI DEVIENNENT MERRILLONS...

M. Mme CHAILLOUX Alain, rue de l'Eglise
M. Mme DE RANGO Joël, rue de la Tournelle
M. Mme GUY Pierre, le Chêne
M. Mme PISSELET Gil, rue de Toucy
M. SCHIBLER Bernard, rue des Sabotiers
Mme SERVE-CATELIN Dominique, le Crot

MARIAGES



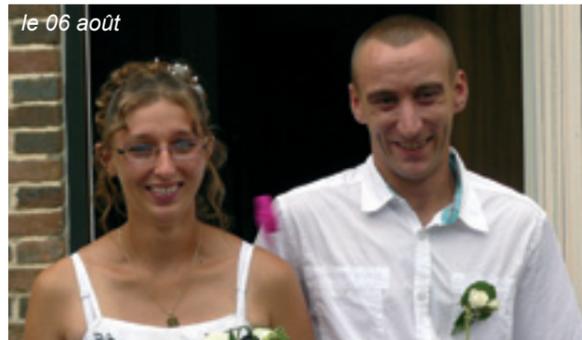
le 12 février

Eric HATESSE et Catherine TARDELLA (Le chêne)



le 23 juillet

Julien BEAUVAIS et Claire MERSIER (Arthé)
Les premiers mariés dans la salle du conseil rénovée...



le 06 août

Aurélien MICHOT et Stéphanie FRISQUET (Bagin)

NOUVEAUX ARRIVANTS

M. Mme BILKE Didier et LEBOUTEILLER Agnès
9, rue de Toucy
M. Mme BORE Vincent et Régine, Les Noues
M. Mme CAMUS Jean-Marc et Stéphanie
4, rue de Toucy
M. Mme CEDIEY Luc et CHOLIEU Caroline
3, rue des Huchons
Mme Annie CONNAT-UZUNOGLU 5, rue des Gains
M. Mme SILVAGNOLI Daniel et GRANELLA Rosina
11, les Davids
M. Mme VERMUNT Matthieu et
Gwanaelle RUFFLOCH 5, rue de Saint-Aubin

COMMUNICATION MAIRIE-ADMINISTRÉS PAR INTERNET

La plupart des foyers sont désormais équipés d'ordinateurs. Pour faire parvenir des informations à la population, la mairie souhaite privilégier cet outil informatique. Par le passé, les comptes rendus du conseil municipal étaient déjà envoyés à quelques-uns d'entre vous par cette voie électronique. Mais lors du changement du matériel informatique de la mairie au début de l'année 2010, le fichier des adresses mails des habitants en notre possession n'a pu être récupéré sur l'ancien matériel.

Les Merrillons qui souhaitent recevoir directement chez eux, sans devoir consulter les panneaux d'affichage, des informations en provenance de la mairie peuvent donner leur adresse de messagerie au secrétariat de mairie. Bien entendu, ces adresses resteront strictement confidentielles.

Quelques exemples d'information qui peuvent être envoyées : compte rendu du conseil municipal, manifestations prévues par les associations locales, délivrance des affouages, célébrations organisées par la mairie, arrêtés préfectoraux qui vous concernent, informations diverses ...etc.

Les personnes intéressées pourront passer au secrétariat ou nous contacter à l'adresse suivante :
mairie.merry@wanadoo.fr

CARTES D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES



De nombreux foyers n'ont pas encore retiré leur nouvelle carte de déchetterie en mairie. On peut s'en réjouir car cela montre que les Merrillons sont des éco-citoyens produisant peu de déchets. En revanche, elles encombreront le secrétariat. Nous vous invitons à retirer votre carte le plus rapidement possible, contre signature.

Paysage d'automne à Merry-la-Vallée. Photo : Sandrine Roux



RENSEIGNEMENTS UTILES

SECRETARIAT DE MAIRIE

HEURES D'OUVERTURE

Lundi : de 15 h à 17 h
Vendredi : de 15 h à 17 h

Si ces horaires sont incompatibles avec votre travail, prendre un rendez-vous

MAIRIE

Téléphone mairie : 03 86 73 64 66
Site Internet : <http://mairie.merry.free.fr>
Adresse e-mail : mairie.merry@wanadoo.fr

RAPPEL ARRÊTÉ PRÉFECTORAL HORAIRES POUR TONDEUSES

Jours ouvrables :
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Samedis :
de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés :
de 10h à 12h et de 16h à 18h

CABINET MEDICAL

Docteur PINAS Thierry: 03 86 73 02 92
POURRET Marie Claude: 03 86 73 09 62

NOS ARTISANS



LE GALOPIN
Restaurant - Traiteur
Cuisine Traditionnelle et Gastronomique

6 Place Henri Chamvres
89110 MERRY LA VALLEE
03 86 73 22 46

www.legalopintraiteur-gite-89.fr

ARTISAN MAÇON

M. LAZZARI

RÉNOVATION COUVERTURE CARRELAGE
AMÉNAGEMENT DE COMBLES

Tél./Fax : 03 86 73 66 38

6, rue des Huchons - 89110 MERRY la VALLÉE
SIRET 428 688 741 0019 - APE 432V



Patrix
Communication
Graphique

03.86.73.03.32 / 06.73.39.96.62
www.patrix-communication-graphique.com



DR Multi Services Rural

*Création et entretien de parcs et jardins. Clôtures
Abattage et élagage à risque. Préparation de sols
Taille de haies et de fruitiers
Tondobroyage, Gyrobroyage, Traitement / herbicide...
Engazonnement, Scarification*

Le Cros - 89110 MERRY - LA - VALLÉE
Tél./Fax: 03 86 73 03 57
siren : 413 421 819 RM 890



SANCHEZ Gésu
Tous travaux de bâtiment
Rénovation - Isolation - Carrelage -
Couverture

2 Les Marnins - 89110 MERRY LA VALLEE
Tél/Fax : 03.86.62.41.25
email : sanchez.molina@orange.fr

FAISANDERIE DES TREMBLATS

Yohan et Virginie HIPPOLYTE

Les Tremblats Tel: 03 86 73 62 55

89110 Merry-la-Vallée

Elevage sous contrôle sanitaire N° 89-56